

# Rapport de gestion de l'exercice 2011

FONCIÈRE  
**ATLAND**

*Accompagner les entreprises dans leur développement immobilier*



# FONCIERE ATLAND

Société anonyme au capital de 25 714 700 €

Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8ème)

598 500 775 RCS PARIS

## *Rapport du Conseil d'Administration*

*à l'Assemblée Générale Mixte à caractère ordinaire et extraordinaire*

*du 16 mai 2012*

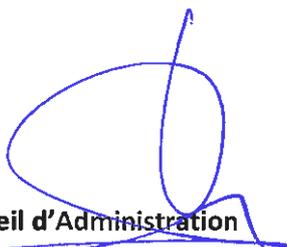
Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire à l'effet d'une part, de vous soumettre les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et, d'autre part, de vous demander de consentir à votre Conseil d'Administration des délégations de compétence à l'effet de réaliser des augmentations de capital.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés. Ils vous donneront également lecture de leur rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le rappel des délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

  
Le Conseil d'Administration

## Table des matières

<b>I. VIE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE</b>	<b>6</b>
I.1 Activité du groupe	6
I.2 Activité au cours de l'exercice écoulé	7
I.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	8
<b>II. TRESORERIE ET FINANCEMENT</b>	<b>9</b>
II.1 Sources de financement et évolution 2011	9
II.2 Echancier de la dette et couverture	10
II.3 Coût moyen de la dette et risque de taux	11
II.4 Garanties données	12
<b>III. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE ET ACTIF NET REEVALUE</b>	<b>13</b>
III.1. Indicateurs clés de performance	13
III.2. ACTIF NET REEVALUE	15
III.2. ACTIF NET REEVALUE	16
<b>IV. COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>18</b>
<b>V. LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>26</b>
<b>VI. GROUPE ET FILIALES</b>	<b>28</b>
VI.1 Organisation du groupe	28
VI.1.1 Evolution de l'organisation du groupe au cours de l'exercice	28
VI.1.2 Evènements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice et relatifs à l'organisation du groupe	29
VI.2 Activité des filiales et des sociétés contrôlées par Foncière Atland	29
<b>VII. DISTRIBUTION - RESOLUTIONS</b>	<b>36</b>
VII.1 Affectation du résultat	36
VII.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte des actionnaires	36
<b>VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>46</b>

VIII.1	Informations sur le capital	46
VIII.1.1	Répartition du capital et des droits de vote	46
VIII.1.2	Evolution du capital au cours de l'exercice 2011	51
VIII.1.3	Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif	53
VIII.1.4	Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et salariés	54
VIII.1.5	Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	54
VIII.1.7	Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat	60
VIII.1.8	Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	62
VIII.1.9	Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique initiée sur la Société	62
VIII.2	Information concernant l'action Foncière Atland	63
<b>IX.</b>	<b>ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>64</b>
IX.1	Administrateurs, direction générale et comités du Conseil d'Administration	64
IX.1.1	Administrateurs et direction générale	64
IX.1.3	Evaluation du Conseil d'Administration	71
IX.1.4	Réunions du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice	71
IX.3	Choix du Code AFEP-MEDEF	73
IX.4	Examen de l'indépendance des membres du Conseil et absence de condamnation	74
IX.5	Expertises et expériences en matière de gestion des membres du Conseil	75
IX.6	Informations détaillées sur le Conseil d'Administration	75
<b>X.</b>	<b>INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>77</b>
X.1	Renseignements sur la politique sociale	77
X.2	Renseignements sur la politique environnementale	77
X.3	Activités en matière de recherche et développement	77
X.4	Risques associés aux installations classées	77
<b>XI.</b>	<b>ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE</b>	<b>78</b>

<b>XI.1</b>	<b>Exposition aux risques et incertitudes</b>	<b>78</b>
<b>XI.1.1</b>	<b>Le risque de crédit</b>	<b>78</b>
<b>XI.1.2</b>	<b>Le risque de prix</b>	<b>79</b>
<b>XI.1.3</b>	<b>Le risque de liquidité</b>	<b>79</b>
<b>XI.1.4</b>	<b>Risque sur les entités ad-hoc</b>	<b>79</b>
<b>XI.1.5</b>	<b>Le risque de taux d'intérêt</b>	<b>80</b>
<b>XI.1.6</b>	<b>Le risque de change</b>	<b>80</b>
<b>XI.1.7</b>	<b>Le risque lié à l'évolution du cours des actions</b>	<b>80</b>
<b>XI.1.8</b>	<b>Le risque lié au niveau d'endettement du Groupe</b>	<b>80</b>
<b>XI.1.9</b>	<b>Le risque lié au service bancaire</b>	<b>81</b>
<b>XI.1.10</b>	<b>Dépendance de Foncière Atland au regard des moyens techniques et humains</b>	<b>81</b>
<b>XI.2</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>81</b>
<b>XI.2.1</b>	<b>Assurances souscrites par la société et son groupe</b>	<b>82</b>
<b>XI.2.2</b>	<b>Procédures internes mises en œuvre pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan</b>	<b>83</b>
<b>XII.</b>	<b><i>PERSPECTIVES</i></b>	<b>84</b>
<b>XII.1</b>	<b>Évolution et perspectives d'avenir</b>	<b>84</b>
<b>XII.2</b>	<b>Évolution des affaires</b>	<b>84</b>
<b>XIII.</b>	<b><i>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</i></b>	<b>88</b>
<b>XIII.1</b>	<b>Responsables du contrôle des comptes</b>	<b>88</b>
<b>XIII.2</b>	<b>Honoraires</b>	<b>89</b>

## I. VIE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### I.1 Activité du groupe

Foncière Atland est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) spécialisée dans l'immobilier d'entreprise. Son activité s'organise autour de trois métiers :

- L'investissement au travers d'opérations d'externalisations

Engagée dans une démarche de services aux entreprises, Foncière Atland offre aux entreprises propriétaires de leurs actifs immobiliers des solutions d'externalisation dans le cadre de partenariats à long terme.

En contrepartie de la signature de baux fermes longue durée, Foncière Atland offre à ses partenaires une solution immobilière complète couvrant :

- l'acquisition de leur patrimoine immobilier,
- la réalisation en clé-en-main locatif de futures implantations,
- la rénovation et la mise en conformité des bâtiments existants.

- La construction pour compte propre et le clé-en-main locatif

Dans sa stratégie de partenaire immobilier des entreprises, Foncière Atland propose la construction de bâtiments en clés-en-main destinés :

- à la vente en direct à des utilisateurs,
- ou à la location (les actifs étant alors cédés à des sociétés détenues par Foncière Atland et des co-investisseurs tiers).

- L'asset management

Foncière Atland a également développé une activité d'asset management dans le cadre d'opérations en co-investissement avec des investisseurs tiers. A ce titre, Foncière Atland assure le property et l'asset management d'un patrimoine de plus de 278 M€ dont 175 M€ en co-investissement.

## I.2 Activité au cours de l'exercice écoulé

En 2011, Foncière Atland a poursuivi le développement de ses trois métiers :

### • Investissement

Foncière Atland a maintenu ses efforts dans la gestion active de son patrimoine avec comme objectifs :

La sécurisation de ses cash-flows futurs :

- Signature de trois nouveaux baux représentant 3 700 m<sup>2</sup> sur le « Retail Park » de Cébazat (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme).
- Renouvellement des baux sur 4 actifs loués à Keolis pour une durée ferme de 9 ans avec une actualisation du loyer.

Une politique d'arbitrage opportuniste :

- Cession en juin 2011 à la SCPI Primopierre (gérée par BNP REIM) d'un immeuble de bureau de 3 947 m<sup>2</sup> loué à Orange et situé dans la périphérie de Toulouse.
- Cession de 445 m<sup>2</sup> en avril 2011 et signature d'une promesse sur 441 m<sup>2</sup> supplémentaires dans un immeuble de bureaux situé à Villejuif (Val-de-Marne).

Ces arbitrages ont entraîné un léger repli des revenus locatifs de 4,5 % sur l'exercice.

Au 31 décembre, le taux d'occupation du patrimoine locatif détenus en direct par Foncière Atland reste élevé à 96,5 % (contre 97,5% fin 2010) pour une durée moyenne ferme des baux de 4,8 années.

### • Asset management

Les honoraires d'asset management ont doublé sur un an grâce à la structuration et l'acquisition de plus de 120 M€ d'opérations en co-investissement :

- 283 sites (commerces et bureaux) du Groupe MAAF pour une valeur d'expertise de 105,2 M€ hors droits, en partenariat avec COFINIMMO S.A. (première société immobilière belge cotée).
- En association avec la société d'investissements CETIM, auprès de Veolia Transport (premier opérateur privé européen de transport public) et en contrepartie de la signature de baux de 12 ans fermes, 3 sites d'exploitation à Laval (Mayenne), Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) et Angoulême (Charente).
- Avec la foncière SIRIUS, un ensemble immobilier de 10 000 m<sup>2</sup> d'activités et de bureaux à Nanterre (Hauts-de-Seine) dans le cadre d'une externalisation de la société DCM Usimeca, (filiale de DCM Group spécialiste mondial et leader français des machines pour l'industrie de l'emballage) assorti d'un bail de 9 ans fermes.

Au 31 décembre 2011, la valeur d'expertise du patrimoine locatif géré (y compris les actifs détenus en propre pour 103,2 M€) s'élève à près de 278,5 M€ pour un rendement locatif de 7,85% et une durée résiduelle moyenne ferme des baux de 7,9 années.

- **Construction de clés en main**

En 2011, Foncière Atland s'est concentrée sur le montage de nouvelles opérations de construction qui devraient lui permettre d'appréhender des revenus et des marges sur l'exercice 2012. Ainsi, dans le prolongement de son premier parc d'activité Urban Valley situé à Cormeilles-en-Parisis (Val d'Oise), Foncière Atland a lancé le développement :

- d'un bâtiment à usage mixte de 7 000 m<sup>2</sup> pour le compte du Groupe Italien Came Group (leader international des automatismes du contrôle d'accès),
- d'un « Retail Park » de 5 000 m<sup>2</sup> à Cormeilles-en-Parisis (Val d'Oise),
- d'un parc d'activité « Urban Valley » de 10 000 m<sup>2</sup> à Bondoufle (Essonne).

### **I.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Conformément à la promesse signée le 16 juin 2011, la SCI F. Atland Villejuif Stalingrad a cédé un plateau 441 m<sup>2</sup> le 1<sup>er</sup> février 2012 dans le cadre de la vente par lot de son actif de bureau situé à Villejuif (Val-de-Marne).

Le 2 janvier 2012, le président de Foncière Atland conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007, sur délégation consentie par l'assemblée générale du 11 septembre 2007, a procédé à l'émission de 173 279 nouvelles actions de 55 € selon les modalités décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa AMF 07-367 en date du 19 octobre 2007, en remboursement des obligations remboursables en actions arrivées à échéance.

Le capital a ainsi été porté de 16.167.305 € à 25.697.650 €.

## II. TRESORERIE ET FINANCEMENT

### II.1 Sources de financement et évolution 2011

Les principaux partenaires bancaires du Groupe Foncière Atland sont le Groupe Caisse d'Épargne, Oséo, ING Lease et BNP Fortis.

#### Nouveaux prêts souscrits en 2011 :

Au titre des sociétés consolidées par intégration globale, le groupe a souscrit pour 1.621 K€ (incluant les prêts relatif au financement de la TVA) de nouveaux prêts long terme dans le cadre du financement des travaux des actifs loués à Keolis :

- Le 8 février 2011, le CFF a consenti un prêt de 558 K€ afin de financer les travaux de l'actif situé à Ibos (65) et porté par Foncière Atland.
- Le 3 mai 2011, le CFF a consenti un prêt de 376 K€ afin de financer les travaux de l'actif situé à Bouxières-aux-Dames (54) et porté par Foncière Atland.
- Le 31 mai 2011, le CFF a consenti un prêt de 457 K€ afin de financer les travaux de l'actif situé à Hyères (83) et porté par SCI F. Atland Keoland.
- Le 19 décembre 2011, le CFF a consenti un prêt de 230 K€ afin de financer les travaux de l'actif situé à Dijon (21) et porté par Foncière Atland.

#### Remboursement de prêts en 2011 :

La SCI Villejuif Atland Stalingrad a partiellement remboursé le prêt accordé par le Crédit Foncier pour un montant de 835 K€ dans le cadre de la cession par la société d'une partie de l'actif en avril 2011.

Foncière Atland a partiellement remboursé le prêt accordé par la Socfim pour un montant 4.929 K€ dans le cadre de la cession par la SCI Le Grand Chemin de l'immeuble situé à Portet-sur-Garonne (31), prêt obtenu initialement pour l'acquisition des titres de participation de 5 SCI.

Enfin, Foncière Atland a procédé au remboursement du prêt relatif à l'actif de Brest (29) auprès de la SOCFIM pour 2.782 K€, cet actif ayant également été cédé.

Le montant des remboursements cumulés par Foncière Atland et ses filiales au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 11,7 M€.

Il est à noter que le groupe a obtenu l'accord de ses 3 principaux partenaires financiers afin de rééchelonner une partie de sa dette. A la suite de cet accord, le Groupe bénéficie d'un différé d'amortissement de 2,7 M€ sur 3 années de 2011 à 2013.

## II.2 Echancier de la dette et couverture

### Echéancier de la dette à long terme :

Au 31 décembre 2011, le Groupe Foncière Atland présente un endettement global de 78.832 K€ hors intérêts courus non échus (en K€) :

	Capital restant au 31/12/2011	1 an (2012)				TOTAL
		Ech 3 mois	Ech 6 mois	Ech 9 mois	Ech 12 mois	
FONCIERE ATLAND	36 296	362	372	377	378	1 489
FA KEOLAND	16 034	139	136	143	144	562
FA VILLEJUIF	8 766	98	98	111	111	418
LUAN GRAMONT	1 868	20	20	20	20	80
NEGOCAR	3 882	32	32	32	32	128
LA DECOUVERTE	3 581	32	32	33	33	130
FA VEOLAND	8 405	93	94	98	98	383
<b>TOTAL Hors ORA</b>	<b>78 832</b>	<b>776</b>	<b>784</b>	<b>814</b>	<b>816</b>	<b>3 190</b>
<b><u>Dont</u></b>						
<i>Emprunts</i>	73 048	722	729	758	759	2 968
<i>CBI</i>	5 784	54	55	56	57	222

Les 3.190 K€ à échéance 12 mois se ventilent à hauteur de 2.968 K€ pour les emprunts long terme et à hauteur de 222 K€ pour les crédits-baux.

La durée moyenne d'endettement est de 6,4 années.

L'échéancier sur les 5 prochaines années est le suivant (en euros) :

	2012	2013	2014	2015	2016
Remboursements	3 190 086	3 586 795	10 119 447	8 018 740	4 331 138
Remb cumulés	3 190 086	6 776 881	16 896 328	24 915 068	29 246 206

### II.3 Coût moyen de la dette et risque de taux

Les emprunts contractés sont couverts contre le risque de taux car ils sont soit :

- à taux fixe ;
- avec des options de conversion à taux fixe ;
- swapés ;
- couverts par des stratégies avec des caps et des floors.

Au 31 décembre 2011, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de taux pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêts. Ces contrats ont fait l'objet d'une évaluation externe et leur juste valeur a ainsi donné lieu à la comptabilisation d'un passif de 2.567 K€.

A fin décembre 2011, 52% des prêts à long terme ont été souscrits à taux fixe. 48% des prêts à long terme souscrits à taux variable sont couverts à hauteur de 79% du principal des dettes.

Montant en K euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Taux fixe	Taux variable	TOTAL	Taux fixe	Taux variable	TOTAL
Emprunts et dettes financières	41 099	37 733	78 832	46 933	42 541	89 474
<i>En proportion</i>	<i>52,13 %</i>	<i>47,87 %</i>	<i>100 %</i>	<i>52,45 %</i>	<i>47,55 %</i>	<i>100 %</i>
Passif financier net avant gestion	41 099	37 733	78 832	46 933	42 541	89 474
Couverture						
<i>Juste valeur positive</i>		0	0		- 610	- 610
<i>Juste valeur négative</i>		3 117	3 117		3 316	3 316
Total couverture		3 117	3 117		2 706	2 706
Passif financier net après gestion	41 099	40 850	81 949	46 933	45 247	92 180

Echéancier (En K euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Taux fixe	Taux variable	TOTAL	Taux fixe	Taux variable	TOTAL
Emprunts et dettes financières	41 099	37 733		46 933	42 541	
Capital restant dû couvert		29 768	78 832		30 229	89 474
<i>% des dettes couvertes</i>	-	<i>78,89 %</i>		-	<i>71,06 %</i>	

Le taux moyen d'endettement du Groupe ressort à 5,18% contre 5,03% au 31 décembre 2010.

#### II.4 Garanties données

L'ensemble des garanties données par Foncière Atland et ses filiales en contrepartie des financements octroyés figure au point 8.1.1 de l'Annexe des Etats financiers consolidés annuels.

### III. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET ACTIF NET REEVALUÉ

#### III.1. Indicateurs clés de performance

##### Patrimoine Locatif – Foncière Atland (31/12/2011)

Surface de terrain totale	539 253 m <sup>2</sup>
Surface bâtie	91 047 m <sup>2</sup>
Loyer Annualisé (hors taxes et hors charges)	8 332 K€
Loyer Annualisé (potentiel)	8 804 K€
Valeur de marché des immeubles (hors droits)	103 214 K€
Rendement net (1)	7,78%

##### Surfaces Vacantes :

Immeuble de Bureaux	3 169 m <sup>2</sup>
Soit un taux d'occupation de	96,5%

Un patrimoine qui représente :

- 45 bâtiments
- 49 baux

##### Patrimoine Locatif – Partenariats d'Investissement (31/12/2011)

Surface de terrain totale	293 137 m <sup>2</sup> <i>(hors patrimoine MAAF)</i>
Surface bâtie	123 361 m <sup>2</sup>
Loyer Annualisé (hors taxes et hors charges)	13 538 K€
Valeur de marché des immeubles (hors droits)	175 316 K€
Rendement net (1)	8,02%

Soit un taux d'occupation de	100%
------------------------------	------

Un patrimoine qui représente :

- 302 sites et bâtiments
- 297 baux

L'ensemble des baux gérés par Foncière Atland REIM est sécurisé sur une durée supérieure à cinq années. Ceci est notamment dû à la conclusion de baux de 9 et 12 années fermes sur les opérations d'externalisation.

(1) Loyer annuel en place rapporté au coût d'acquisition droits inclus

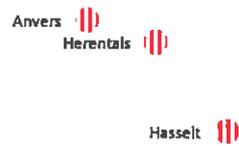
**Localisation Géographique du patrimoine Foncière Atland sous gestion**

*(hors patrimoine MAAF)*

**Ile-de-France**



**Belgique**



**FONCIERE ATLAND**

**EXTERNALISATIONS**

- KEOLIS (24 sites)
- VEOLIA TRANSPORT (7 sites)

**BUREAUX**

- Villejuif
- Toulouse (Eca)
- Labège (Découverte)

**COMMERCES**

- Bellevue
- Cézayat
- Mérianac
- Labège (1 site)

**ENTREPOIS**

- Amiens

**ACTIVITES**

- Balma (2 sites)
- Labège (1 site)

**DEVELOPPEMENT**

- Cormeilles-en-Parisis
- Saint-André de Cubzac

**CLUB-DEALS**

- 5 sites en Ile-de-France
- 7 sites en Province
- ||| 3 sites en Belgique
- Cormeilles-en-Parisis (3 bâtiments)
- Nanterre DCM
- Portefeuille MAAF Assurances





### III.2. ACTIF NET REEVALUE

- **Expertise du patrimoine**

Les expertises ont été réalisées au cours du mois de décembre 2011 par la société DTZ. La juste valeur des actifs du Groupe ressort à 103,2 M€ hors droits pour le patrimoine locatif des sociétés intégrées globalement.

La juste valeur de l'ensemble des actifs du groupe, y compris les actifs en cours de construction, s'élève à 107,9 M€.

Enfin, la valeur de marché des actifs des sociétés non intégrées globalement dans les comptes de Foncière Atland (mises en équivalence ou non consolidées en raison d'un faible taux de détention) s'élève à 175,3 M€ et fait apparaître une plus-value latente en quote-part Foncière Atland de 644 K€ hors droits.

- **Calcul de l'Actif Net Réévalué au 31 décembre 2011**

Foncière Atland présente un ANR de liquidation et un ANR de reconstitution (ou de remplacement) calculé par action. La notion d'actif net réévalué permet de valoriser le Groupe au travers, à une date donnée, de la juste valeur (ou valeur de marché) de ses actifs (immeubles) et de ses passifs (dettes).

Les Foncières communiquent sur la base de leur ANR par action qui permet une comparaison avec leur capitalisation boursière. L'ANR est calculé à partir des comptes consolidés des sociétés.

Sur la base des comptes consolidés IFRS, Foncière Atland réintègre les éléments suivants :

**Capitaux propres en normes IFRS**

+/- value latente sur les immeubles de placement (1)

+/- value latente sur la quote-part des titres de participations non intégrés globalement dans les comptes de Foncière Atland (2)

+ Quote-part dette des ORA

+ Plus-values latentes sur les actifs en cours de construction

= **ANR de liquidation**

+ Droits et frais sur les immeubles de placement et titres non consolidés

= **ANR de reconstitution**

(1) étant entendu que ces actifs sont comptabilisés chez Foncière Atland au coût amorti dans les comptes consolidés (coût d'acquisition réduit des amortissements et dépréciations cumulés).

(2) étant entendu que les immeubles de placement sont comptabilisés dans les sociétés qui les portent au coût amorti (coût d'acquisition réduit des amortissements et dépréciations cumulés)

ANR de liquidation : il s'agit de la valeur du patrimoine hors droits de mutation sur les titres et les immeubles de placement.

ANR de reconstitution : il permet de mesurer la valeur du patrimoine en incluant les droits et frais d'acquisition des actifs pour un acquéreur potentiel.

Foncière Atland présente également un ANR de liquidation et de reconstitution après retraitement de la juste valeur des instruments de couverture.

Au 31 décembre 2011, l'Actif Net Réévalué (ANR) par action, avant juste valeur des instruments de couverture, s'établit à 68,93 € en valeur de liquidation et à 82,81 € en valeur de reconstitution (+ 14 % et + 11 % par rapport au 31 décembre 2010). Cette progression s'explique par :

- l'amélioration des valeurs d'expertises des immeubles : celles-ci ont progressé de 1% à périmètre équivalent ;
- la contribution du résultat annuel aux capitaux propres ;
- et la contribution du cash-flow d'exploitation qui a permis de continuer à désendetter le Groupe.

La synthèse et l'évolution de l'ANR se présentent comme suit :

<i>en €</i>	Déc. 2011	Déc. 2010
ANR de liquidation hors juste valeur des instruments de couverture	68,93	60,27
ANR de reconstitution hors juste valeur des instruments de couverture	82,81	74,63
ANR de liquidation	62,20	54,43
ANR de reconstitution	76,08	68,79

#### IV. COMPTES CONSOLIDES

##### Point sur les comptes consolidés du groupe

Les états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

- **Activité et situation financière du Groupe**

En Keuros	déc-11	déc-10	%
Investissement	8 464	8 865	-5%
Construction	-	6 802	-100%
Asset management	2 590	1 236	110%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 054</b>	<b>16 903</b>	<b>-35%</b>
Charges opérationnelles et prix de revient du stock	-2 710	-8 752	-69%
<b>EBITDA</b>	<b>8 344</b>	<b>8 151</b>	<b>2%</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations	-2 716	-1 799	51%
<b>EBIT avant arbitrage</b>	<b>5 628</b>	<b>6 352</b>	<b>-11%</b>
Cession d'actifs	123	(15)	N/A
<b>EBIT après arbitrage</b>	<b>5 751</b>	<b>6 337</b>	<b>-9%</b>
Charges et produits financiers	-5 490	-4 910	12%
Charges ou produits d'impôt	- 295	-271	9%
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-34</b>	<b>1 156</b>	<b>-103%</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	70	10	600%
<b>Résultat net consolidé du Groupe</b>	<b>36</b>	<b>1 166</b>	<b>-97%</b>

A fin décembre 2011, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 11.054 K€, contre 16.903 K€ un an auparavant. L'arbitrage d'actifs non stratégiques au cours des derniers mois a entraîné un léger repli des revenus locatifs et le décalage dans les opérations de construction de clés-en-mains locatifs n'a pas permis d'appréhender de chiffre d'affaires dès l'année 2011. Toutefois, le chiffre d'affaires bénéficie de la contribution croissante des honoraires d'asset management qui ont été multipliés par 2 sur un an. Cette progression confirme le succès à long terme de la stratégie de diversification de ses sources de revenus déployée depuis plus d'un an par Foncière Atland.

L'EBITDA progresse de 2% et le résultat opérationnel (EBIT après arbitrage) est bénéficiaire à hauteur de 5.751 K€ au 31 décembre 2011, contre 6.337 K€ au 31 décembre 2010. Cette baisse est imputable aux reprises de provisions constatées en 2010 à hauteur de 808 K€ sur les immeubles de placement et sur les actifs en cours de construction. Ainsi, le résultat intègre la prise en compte des dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) pour un montant de 2.716 K€ contre 1.799 K€ à fin 2010. L'arbitrage de deux actifs non stratégiques a également généré une plus-value consolidée de 123 K€.

Le résultat financier, déficitaire de (4.940) K€, se compose principalement des éléments suivants :

- Frais financiers sur emprunts : (4.613) K€
- Placement de la trésorerie : 44 K€
- Variation de valeur des contrats swaps : (921) K€

Le résultat consolidé (part du Groupe) est bénéficiaire à hauteur de 36 K€ contre 1.166 K€ au 31 décembre 2010 après une charge d'impôt de 295 K€ sur son activité taxable. Il bénéficie des premiers résultats positifs (70 K€) issus des sociétés structurées dans le cadre d'opérations en co-investissement.

Actif (Keuros)	déc-11	déc-10	Passif (Keuros)	déc-11	déc-10
Immeubles de placement	95 438	102 600	Capitaux propres	20 397	19 833
Autres immobilisations	3 000	1 740	Dettes financières long terme	78 951	88 653
Créances et stock	10 064	10 437	Dettes financières court terme	3 946	5 083
Trésorerie non disponible	-	3 100	Autres dettes	7 769	7 422
Trésorerie disponible	2 561	3 116	<b>TOTAL</b>	<b>111 063</b>	<b>120 993</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 063</b>	<b>120 993</b>			

La baisse relative aux immeubles de placement est liée à l'amortissement annuel des immeubles (pour mémoire, Foncière Atland n'a pas opté pour la méthode de la juste valeur de ses immeubles dans ses comptes consolidés) et aux arbitrages intervenus en 2011 (Grand Chemin et Villejuif).

L'augmentation du poste « Autres immobilisations » provient des opérations d'acquisition structurées en co-investissement avec des partenaires tiers et dont Foncière Atland détient une participation minoritaire.

L'endettement net de Foncière Atland s'élève à 80,3 millions d'euros à fin 2011, contre 86,9 millions d'euros un an auparavant (y compris la juste valeur des instruments de couverture).

Souscrite à long terme (durée résiduelle de 6,4 ans), la dette est composée d'emprunts à taux fixe (52,1 %) et d'emprunts à taux variable (47,9 %) dont 79% sont couverts par des instruments de taux, ce qui permet au groupe de présenter une couverture globale de la dette proche de 90%.

Le ratio endettement net sur juste valeur des actifs (composé du portefeuille locatif propre de Foncière Atland, des actifs en cours de construction à leur valeur de marché et de la juste valeur des titres des sociétés non consolidées constituées dans le cadre de partenariats et club-deals) s'élève à 71,9 % à fin 2011 contre 76,7% fin 2010 (69,1% hors impact de la juste valeur des instruments de couverture de taux contre 74,3% à fin 2010).

La couverture de la dette long terme par ses revenus locatifs (durée ferme des baux) est proche de 50% à fin 2011, comparable à 2010.

• **Situation financière consolidée et endettement net**

L'endettement net correspond aux passifs financiers ajustés de la juste valeur active des swaps moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

En Keuros	31/12/2011	31/12/2010
Total des passifs financiers courants et non courants	82 897	93 737
Juste valeur des Instruments dérivés à l'actif	0	-610
Trésorerie disponible	-2 561	-3 116
Comptes à terme et trésorerie bloquée (*)	0	-3 100
<b>Endettement net</b>	<b>80 336</b>	<b>86 911</b>
<b>Juste valeur nette des instruments de couverture</b>	<b>-3 117</b>	<b>-2 706</b>
<b>Endettement net hors juste valeur des couvertures</b>	<b>77 219</b>	<b>84 205</b>

(\*) Il est à noter que le groupe disposait fin 2010 de liquidités bloquées pour un montant de 3.100 K€, issues de la cession de l'actif de Brest en 2009 et pour lequel le prêt n'avait pas été remboursé. Conformément aux règles comptables, cette somme avait été classée en autres actifs financiers courants mais entrainé dans le calcul de l'endettement net, l'emprunt n'ayant pas été remboursé sur 2010. En 2011, cette somme a été débloquée et l'emprunt remboursé.

• **Loan To Value (rapport entre la juste valeur des actifs et la dette)**

Au 31 décembre 2011, le groupe dispose d'une structure financière qu'il considère adaptée à ses objectifs. Le niveau d'endettement net correspond à 71,9 % de la valeur de marché des immeubles de placement, des actifs en cours de construction à leur valeur de marché et de la juste valeur des titres non consolidés contre un peu moins de 77% à fin 2010. (69,1% hors impact de la couverture de taux contre 74,3% à fin 2010) :

En Keuros	31/12/2011	31/12/2010
Juste valeur des immeubles	103 214	107 376
Juste valeur des actifs en cours de construction	5 425	5 288
Juste valeur des titres de participation	3 066	685
<b>TOTAL juste valeur des actifs</b>	<b>111 705</b>	<b>113 349</b>
Endettement net avec juste valeur des couvertures de taux	80 336	86 911
<b>% Part de l'endettement (yc couverture) sur les actifs</b>	<b>71,9%</b>	<b>76,7%</b>
Endettement net hors juste valeur des couvertures de taux	77 219	84 205
<b>% Part de l'endettement (hors couverture) sur les actifs</b>	<b>69,1%</b>	<b>74,3%</b>

Cette amélioration est liée aux éléments suivants :

- l'amélioration sensible des valeurs d'expertises des immeubles : celles-ci ont progressé de 1% à périmètre équivalent sur un an ;
- la contribution du cash-flow d'exploitation qui a permis de continuer à désendetter le Groupe ;
- et l'investissement dans des opérations de co-investissement.

• **Evolution des fonds propres consolidés**

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 20.397 K€ au 31 décembre 2011 contre 19.833 K€ au 31 décembre 2010 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves	Résultat	Capitaux propres Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>16 118</b>	<b>4 751</b>	<b>- 1 790</b>	<b>19 079</b>	<b>0</b>	<b>19 079</b>
Résultat 31/12/2010			1 166	1 166		1 166
Résultat 31/12/2009		- 1 790	1 790	0		0
<i><u>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :</u></i>						
Juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		- 389		- 389		- 389
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>0</b>	<b>- 2 179</b>	<b>2 956</b>	<b>777</b>	<b>0</b>	<b>777</b>
Augmentation de capital	25	- 25		0		0
Actions propres		- 63		- 63		- 63
Paie ment fondé sur des actions		40		40		40
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>16 143</b>	<b>2 524</b>	<b>1 166</b>	<b>19 833</b>	<b>0</b>	<b>19 833</b>
Résultat 31/12/2011			36	36		36
Résultat 31/12/2010		1 166	- 1 166	0		0
<i><u>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :</u></i>						
Juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		487		487		487
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>0</b>	<b>1 653</b>	<b>-1 130</b>	<b>523</b>	<b>0</b>	<b>523</b>
Augmentation de capital	24	- 24		0		0
Actions propres		- 33		- 33		- 33
Paie ment fondé sur des actions		71		71		71
Autres mouvements		3		3		3
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>16 167</b>	<b>4 194</b>	<b>36</b>	<b>20 397</b>	<b>0</b>	<b>20 397</b>

La variation entre 2010 et 2011 s'explique principalement par le résultat net consolidé 2011 de 36 K€ et la variation positive de la juste valeur des instruments de couverture pour 487 K€.

- Le passage du résultat consolidé 2010 au résultat consolidé 2011 peut s'analyser comme suit (en K€) :

<b>Résultat consolidé 2010 :</b>	<b>1 166</b>
Baisse du chiffre d'affaires :	(5 849)
Variation des charges :	6 042
Variation des amortissements et des provisions :	(917)
Variation du résultat de cession :	138
Variation du résultat financier :	(580)
Effet impôt société :	(24)
Variation des résultats des sociétés associées :	60
<b>Résultat consolidé 2011 :</b>	<b>36</b>

On note l'impact des variations des amortissements et provisions dans le cadre de l'évolution des valeurs d'expertise.

• **Evolution du cash-flow d'exploitation**

(En Keuros)	31.12.2011 (12 mois)	31.12.2010 (12 mois)
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	36	1 166
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 565	1 799
Elimination des éléments non cash	998	390
Plus/moins values de cession d'actifs	-123	15
Effet impôts (non cash)	264	271
Variation du besoin en fonds de roulement	474	3018
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>4 214</b>	<b>6 659</b>
<i>Flux de trésorerie généré par l'activité de foncière</i>	<i>5 289</i>	<i>4 125</i>
<i>Flux de trésorerie généré par l'activité de promotion</i>	<i>-1 075</i>	<i>2 534</i>
<b>Flux net lié aux opérations d'investissement</b>	<b>6 008</b>	<b>492</b>
<b>Flux net lié aux opérations de financement</b>	<b>-10 746</b>	<b>-7 381</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-524</b>	<b>-230</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>3 079</b>	<b>3 309</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>2 555</b>	<b>3 079</b>

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est directement impacté par la variation du besoin en fonds de roulement qui était élevé en 2010 à la suite de la livraison des 3 bâtiments « Urban Valley » après leur construction.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est positif à hauteur de 6,0 M€ suite aux événements suivants :

- Encaissement des prix de cession des actifs de Brest, Villejuif et Grand Chemin ;
- Réalisation de travaux sur les sites Keolis et de Cébazat (Puy-de-Dôme) ;
- Investissements dans les opérations de co-investissement 2011.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est négatif à hauteur de 10,7 M€ suite aux événements suivants :

- Remboursement des emprunts rattachés aux actifs cédés : Brest, Villejuif et Grand Chemin ;
- Financement partiel des travaux décrits ci-dessus ;
- Amortissement annuel de la dette.

- **Méthode comptable relative à la comptabilisation des immeubles de placement et des titres de participation**

Foncière Atland a opté pour le modèle du coût et comptabilise ses immeubles de placement au coût diminué des amortissements et pertes de valeur, reflétant leur valeur d'utilité. Il en est de même pour les titres de participation non consolidés. Dans un souci d'information et à titre de comparabilité avec les autres acteurs SIIC du marché qui ont opté pour la méthode de juste valeur, le bénéfice net de Foncière Atland se serait élevé à 4,7 M€ au 31 décembre 2011 contre un bénéfice de 7,6 M€ au 31 décembre 2010 si le Groupe avait opté pour la comptabilisation de ses immeubles et de ses titres de participation non consolidés à leur juste valeur dans ses comptes consolidés.

En Keuros	Déc. 2011 - Coût amorti	Retraitements	Déc. 2011 - Juste valeur	Déc. 2010 - Juste valeur
Chiffres d'affaires	11 054		11 054	16 903
Charges opérationnelles et prix de revient du stock	-2 710		-2 710	-8 752
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>8 344</b>		<b>8 344</b>	<b>8 151</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations	-2 716	2 515	-201	242
Variation de juste valeur (1)		1 641	1 641	4 404
Cession d'actifs	123		123	-15
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 751</b>	<b>4 156</b>	<b>9 907</b>	<b>12 782</b>
Résultat financier	-5 490		-5 490	-4 910
Charges ou produits d'impôt	-295		-295	-271
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-34</b>	<b>4 156</b>	<b>4 122</b>	<b>7 601</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	70		70	10
<b>Résultat net consolidé du Groupe</b>	<b>36</b>	<b>4 156</b>	<b>4 192</b>	<b>7 611</b>

(1) Dont 644 K€ de variation de valeur sur les titres de participation issus des club-deals et 997 K€ sur les immeubles de placement détenus en direct par Foncière Atland

Le patrimoine sous gestion (en propre et en club-deals) est expertisé deux fois par an au 30 juin et 31 décembre et chaque actif est visité au moins une fois tous les deux ans ou systématiquement dans le cas de la réalisation de travaux significatifs. Le Groupe a confié les travaux de valorisation à DTZ EUREXI, société d'évaluation d'actifs immobiliers, indépendante. Le principe général repose sur l'utilisation de deux méthodes : la capitalisation des revenus qui consiste à appliquer un taux de rendement à un revenu et la méthode des flux de trésorerie actualisés qui consiste à supposer la valeur du bien égale à la somme actualisée des flux attendus y compris la revente du bien au bout de 10 ans.

Les hypothèses suivantes, communes à toutes les expertises, ont été retenues :

- Taux d'indexation annuel des loyers et des charges de 2,5% par an
- Droits de mutation et honoraires du notaire à la sortie de 6,2%, ou frais de revente de 1,8% pour les immeubles en TVA
- Taux de capitalisation compris entre 6% et 9% en fonction des actifs et de leurs caractéristiques

- **Résultat net récurrent**

Le résultat net récurrent 2011 (défini comme le résultat avant variation de valeur des instruments de couverture et avant éléments dont le caractère est exceptionnel dans leur survenance ou leur montant) est supérieur à 1 M€ soit une progression de 152% par rapport à 2010 (multiplication par 2,5).

en k€	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010
<b>Revenus nets</b>	<b>9 281</b>	<b>16 903</b>	<b>11 054</b>	<b>-35%</b>
Charges opérationnelles et prix de revient du stock	-1 926	-8 752	-2 710	-69%
<b>EBITDA<sup>(*)</sup></b>	<b>7 355</b>	<b>8 151</b>	<b>8 344</b>	<b>2%</b>
Charges financières hors variation des instruments de couverture	-4 797	-4 775	-4 569	-4%
Résultat des cessions	-311	-15	123	-920%
Résultat des sociétés non consolidées	0	10	70	600%
Charges ou produits d'impôt	443	-271	-295	9%
<b>Résultat net récurrent avant amortissement des actifs</b>	<b>2 690</b>	<b>3 100</b>	<b>3 673</b>	<b>18%</b>
Amortissement des actifs	-2 697	-2 671	-2 594	-3%
<b>Résultat net récurrent <sup>(**)</sup></b>	<b>-7</b>	<b>429</b>	<b>1 079</b>	<b>152%</b>
Provisions pour dépréciation des immeubles et des stocks	-1 678	808	-92	N/A
Autres éléments non récurrents	-104	-71	-951	N/A
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-1 789</b>	<b>1 166</b>	<b>36</b>	<b>-97%</b>

(\*) : Résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation et avant résultat des cessions

(\*\*) : Résultat net avant variation de valeur des instruments de couverture et avant éléments dont le caractère est exceptionnel dans leur survenance ou leur montant

Les autres éléments non récurrents sont composés des variations de valeur des instruments de couvertures enregistrés par résultat et des provisions exceptionnelles sur les actifs (stocks...).

## V. LES COMPTES ANNUELS

- **Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de Foncière Atland que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice 2011 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

- **Activité et situation de la société Foncière Atland**

Foncière Atland n'a pas procédé à l'acquisition ni à la vente d'immeubles au cours de l'exercice 2011. Toutefois, dans le cadre de son activité de foncière, elle a réalisé plusieurs programmes de travaux sur 3 de ses immeubles loués à KEOLIS et également sur ses actifs situés à Cébazat (Puy-de-Dôme), venant augmenter la valeur de ses actifs. Dans le cadre de son développement, elle a également structuré en partenariat avec des co-investisseurs, 2 opérations dont elle détient respectivement 2,35% et 20% du capital et pour lesquelles Foncière Atland Reim, sa filiale à 100%, en assure l'asset et le property.

- **Comptes sociaux au 31 décembre 2011**

En Keuros	déc-11	déc-10	%
Chiffre d'affaires	4 088	3 213	27%
Autres produits	943	769	N/A
<b>Total produits</b>	<b>5 031</b>	<b>3 982</b>	<b>26%</b>
Charges opérationnelles	-1 464	-1 521	-4%
Impôts et taxes	-28	-28	1%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-929	-894	4%
Autres charges	-248	-249	0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 363</b>	<b>1 291</b>	<b>83%</b>
Résultat financier	-1 963	-759	159%
Résultat exceptionnel	-17	1	N/A
Fiscalité	0	0	N/A
<b>Résultat net</b>	<b>384</b>	<b>533</b>	<b>-28%</b>

Le chiffre d'affaires s'établit à 4.088 K€ au 31 décembre 2011 contre 3.213 K€ au 31 décembre 2010.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de 2.363 K€ au 31 décembre 2011 (contre 1.291 K€ au 31 décembre 2010) après la prise en compte de 62 K€ de reprise de provisions sur les immeubles de placement contre une reprise de provisions de 71 K€ fin 2010.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de (1.963) K€ contre une perte de (759) K€ au 31 décembre 2010. Ce résultat comprend notamment la rémunération des ORA émises le 7 décembre 2007, soit une charge de 646 K€ au titre de l'exercice 2011, la provision sur titres de participation de (4.293) K€, les remontées de résultats des filiales pour 5.046 K€ et les intérêts sur les emprunts finançant les actifs.

Le résultat net de la société se caractérise par un bénéfice de 384 K€ contre un bénéfice de 534 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## Rapport de Gestion de l'exercice 2011

Le total du bilan s'établit à 73.971 K€ contre 72.139 K€ au 31 décembre 2010 :

Actif (Keuros)	Déc. 2011	Déc. 2010	Passif (Keuros)	Déc. 2011	Déc. 2010
Actif immobilisé	62 219	63 785	Capitaux propres	11 811	11 427
Stocks	68	-	Dettes financières	58 609	58 226
Créances	9 515	3 949	Dettes diverses	2 714	1 686
Disponibilités	1 738	3 890	Produits constatés d'avance	837	800
Charges à étaler	431	515	<b>TOTAL</b>	<b>73 971</b>	<b>72 139</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73 971</b>	<b>72 139</b>			

- **Echéancier des comptes fournisseurs**

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

A fin 2011, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'établissent à 1.167 K€ à la clôture. Leur échéancier est le suivant :

Solde au 31/12/11 (K€)	janv.-12	févr.-12	mars-12	FNP au 31/12/11	Dettes Fournisseurs et FNP
1.167,3	383,0	623,7	160,6	521,8	1.689,0

Pour mémoire, fin 2010, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'établissaient à 351 K€ à la clôture. Leur échéancier était le suivant :

Solde au 31/12/10 (K€)	janv.-11	févr.-11	mars-11	FNP au 31/12/10	Dettes Fournisseurs et FNP
351,3	189,7	33,6	128,1	669,5	1 020,8

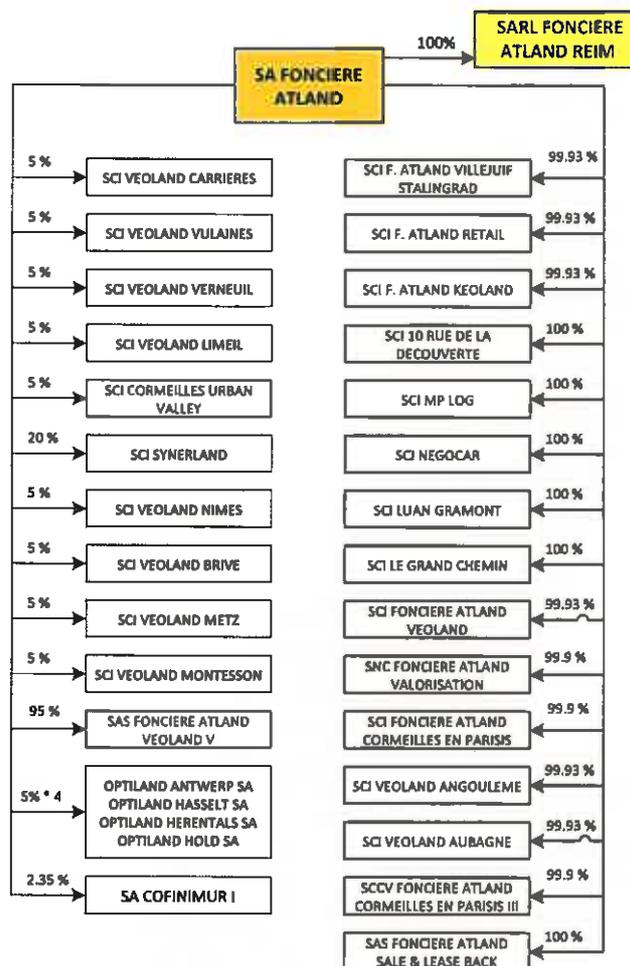
## VI. GROUPE ET FILIALES

### VI.1 Organisation du groupe

#### VI.1.1 Evolution de l'organisation du groupe au cours de l'exercice

##### Organisation du groupe

L'organigramme du Groupe, au 31 décembre 2011, est présenté ci-contre.



FONCIERE ATLAND a créé en 2011, avec COFINIMMO (Société immobilière cotée de droit belge), la Société Anonyme COFINIMUR I pour l'externalisation de plus de 280 sites de MAAF Assurances.

La SCCV FONCIERE ATLAND CORMEILLES EN PARISIS III, filiale à 100% de FONCIERE ATLAND, a également été créée afin d'accueillir une opération de construction en VEFA avec un acquéreur unique, la société CAME.

### VI.1.2 Evénements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice et relatifs à l'organisation du groupe

Le 2 janvier 2012, le Président de Foncière Atland, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007 sur délégation consentie par l'assemblée générale du 11 septembre 2007, a procédé à l'émission de 173 279 nouvelles actions de 55 € selon les modalités décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa AMF 07-367 en date du 19 octobre 2007 en remboursement des obligations remboursables en actions arrivées à échéance.

Le capital a ainsi été porté de 16.167.305 € à 25.697.650 €.

### VI.2 Activité des filiales et des sociétés contrôlées par Foncière Atland

#### FONCIERE ATLAND REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT

Cette filiale de Foncière Atland a pour vocation d'effectuer pour le compte du Groupe les missions d'investissement, de développement, de maîtrise d'ouvrage, d'asset management, de property management.

Les résultats de l'activité de FONCIERE ATLAND REIM au cours de l'exercice 2011 sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	3.311.407 €	1.829.909 €
* Résultat d'exploitation :	762.953 €	476.519 €
* Résultat financier :	(2.438) €	(21.080) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Impôt sur les bénéfices	(254.754) €	(15.261) €
* Résultat net :	505.762 €	440.179 €

Cette société emploie cinq salariés en charge des missions décrites ci-dessus.

La hausse du résultat net provient notamment de l'augmentation des honoraires d'acquisition, d'asset management et de property management liés aux partenariats avec CETIM et COFINIMMO signés en 2010 et fin 2011.

#### SCI F. ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD

Cette filiale a été créée en 2006 en vue de porter un immeuble de bureaux de 7.343 m<sup>2</sup> situé à Villejuif (94) et loué à 3 locataires.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	773.733 €	1.025.930 €
* Résultat d'exploitation :	102.237 €	468.515 €
* Résultat financier :	(602.368) €	(532.257) €
* Résultat exceptionnel :	64.308 €	32.764 €
* Résultat net :	(435.823) €	(30.978) €

La baisse de résultat entre les deux exercices provient notamment des éléments suivants :

- La baisse du chiffre d'affaires suite à des cessions partielles de l'immeuble réalisées fin 2010 et cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 ;
- L'augmentation de la vacance liée au départ le 31 janvier 2011 du locataire ICADE qui occupait une surface de 992 m<sup>2</sup>.

Au cours de l'année 2012, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient avec la relocation ou l'arbitrage des lots vacants.

#### **SCI F. ATLAND KEOLAND**

Cette filiale a été créée en 2007 et porte les actifs de la première phase d'externalisation de KEOLIS, soit 9 actifs, avec des baux fermes de 9 ans ayant pris effet en avril et mai 2007.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND KEOLAND sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	1.554.573 €	1.521.917 €
* Résultat d'exploitation :	972.788 €	962.835 €
* Résultat financier :	(963.218) €	(950.400) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	9 569 €	12.435 €

Au cours de l'année 2012, la société entend poursuivre l'exploitation des actifs qu'elle détient.

#### **SCI 10 RUE DE LA DECOUVERTE**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007 et porte un ensemble immobilier composé de 2 immeubles de bureaux situés à Labège (31) et entièrement loués à 2 locataires.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI 10 RUE DE LA DECOUVERTE sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	394.182 €	405.984 €
* Résultat d'exploitation :	184.359 €	207.959 €
* Résultat financier :	(163.477) €	(162.739) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	20.882 €	45.219 €

Au cours de l'année 2012, la société entend continuer l'exploitation des actifs qu'elle détient avec la location des surfaces vacantes

#### **SCI LUAN GRAMONT**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007 et porte 2 immeubles d'activité situés à Balma (31), entièrement loués à 2 locataires.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI LUAN GRAMONT sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	519.263 €	512.808 €
* Résultat d'exploitation :	405.956 €	389.425 €
* Résultat financier :	(88.495) €	(88.500) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	317.461 €	300.925 €

Au cours de l'année 2012, la société entend continuer l'exploitation des actifs qu'elle détient.

#### **SCI LE GRAND CHEMIN**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007 et porte un immeuble de bureaux situé à Portet-sur-Garonne (31). Cet immeuble a été cédé le 29 juin 2011.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI LE GRAND CHEMIN sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	118.696 €	498.454 €
* Résultat d'exploitation :	61.941 €	437.164 €
* Résultat financier :	/	/
* Résultat exceptionnel :	4.642.000 €	/
* Résultat net :	4.703.941 €	437.164 €

Au cours de l'année 2012, la société va faire d'objet d'une transmission universelle de patrimoine au bénéfice de FONCIERE ATLAND.

#### **SCI NEGOCAR**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble d'activités situé à Labège (31) et entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI NEGOCAR sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	510.176 €	503.787 €
* Résultat d'exploitation :	341.963 €	335.935 €
* Résultat financier :	(170.185) €	(174.185) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	171.778 €	161.750 €

Au cours de l'année 2012, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient.

#### **SCI MP LOG**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble d'activités situé à Labège (31) et entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI MP LOG sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	160.593 €	158.084 €
* Résultat d'exploitation :	111.327 €	109.205 €
* Résultat financier :	/	/
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	111.327 €	109.205 €

Au cours de l'année 2012, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient.

### **FONCIERE ATLAND VALORISATION**

Cette filiale a été créée en 2008 afin de porter une opération d'aménagement et de construction située à Saint-André de Cubzac (33).

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SNC FONCIERE ATLAND VALORISATION sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	/	/
* Résultat d'exploitation :	(213.590) €	173.743 €
* Résultat financier :	/	/
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	(213.590) €	173.743 €

Au cours de l'année 2012, la société entend commercialiser le terrain.

### **SCI FONCIERE ATLAND VEOLAND**

Cette filiale a été créée fin 2008 et porte les actifs de la première phase d'externalisation de VEOLIA, soit 7 actifs (dont 4 actifs acquis en crédit bail), avec des baux fermes de 12 ans.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI FONCIERE ATLAND VEOLAND sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	944.758 €	971.680 €
* Résultat d'exploitation :	165.711 €	227.875 €
* Résultat financier :	(119.197) €	(138.480) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	46.514 €	89.395 €

Cette baisse de résultat entre les deux exercices provient notamment de la réindexation négative des loyers. Au cours de l'année 2012, la société va continuer l'exploitation des actifs détenus.

### **SCI FONCIERE ATLAND CORMEILLES-EN-PARISIS**

Cette filiale a été créée en avril 2009 et a acquis un terrain à Cormeilles-en-Parisis (95) en vue de développer un parc d'activité de 14 500 m<sup>2</sup> composé de 7 bâtiments divisibles sous la marque URBAN VALLEY. En 2010, 3 bâtiments ont été livrés.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SCI FONCIERE ATLAND CORMEILLES-EN-PARISIS sont les suivants :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	/	6.823.574 €
* Résultat d'exploitation :	(16.169) €	613.354 €
* Résultat financier :	15 €	3.674 €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	(16.153) €	617.028 €

Au cours de l'année 2012, la société entend continuer la construction du parc et sa commercialisation.

#### **SCI F. ATLAND RETAIL**

Cette filiale a été créée en 2007 et a pour objectif de porter des actifs commerciaux. Elle est actuellement sans activité et son résultat au titre de 2011 est nul.

#### **FONCIERE ATLAND VEOLAND V**

Cette filiale a été créée en 2010 et porte 4 actifs (dont 3 actifs acquis en crédit-bail en 2010 et un actif acquis en juillet 2011) issus de l'externalisation de la phase II de VEOLIA Transport. Les locataires, filiales de VEOLIA Transport, ont signé des baux fermes de 12 ans. L'exercice 2010 ne représente qu'un mois d'exploitation contre 12 mois au cours de l'année 2011.

Au cours de l'exercice 2011, les résultats de l'activité de la SAS FONCIERE ATLAND VEOLAND V sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	647.498 €	859 €
* Résultat d'exploitation :	(69.735) €	(95.531) €
* Résultat financier :	(121.640) €	(366) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	(191.375) €	95.897 €

Au cours de l'année 2012, la société va continuer l'exploitation des actifs détenus.

#### **SCCV CORMEILLES EN PARISIS III**

Cette filiale a été créée au cours de l'année 2011 et a pour objectif de construire un bâtiment clé en main vendu en état de futur achèvement. Ce bâtiment à usage mixte (2 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 5 000 m<sup>2</sup> d'activité et d'entreposage) sera le siège social de CAME France. Le terrain devrait être acquis auprès de l'AFTRP au cours du 1er semestre 2012 et le bâtiment devrait être livré au plus tôt au cours du fin 2012.

La société clôturera son premier exercice au 31 décembre 2012.

**SCI VEOLAND AUBAGNE**

Cette filiale a été créée fin 2010 et a pour objectif de porter des actifs issus d'externalisation. Elle est actuellement sans activité et son résultat au titre de 2011 est une perte de (1.398) €.

**SCI VEOLAND ANGOULEME**

Cette filiale a été créée fin 2010 et a pour objectif de porter des actifs issus d'externalisation. Elle est actuellement sans activité et son résultat au titre de 2011 est une perte de (531) €.

**FONCIERE ATLAND SALE AND LEASE BACK**

Cette filiale a été créée fin 2011 et a pour objectif de porter des actifs issus d'externalisation. Elle est actuellement sans activité et ne clôturera son premier exercice qu'au 31/12/2012.

## VII. DISTRIBUTION - RESOLUTIONS

### VII.1 Affectation du résultat de Foncière Atland (comptes sociaux)

L'exercice écoulé fait apparaître pour Foncière Atland, un bénéfice net de 383.988,22 € que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau :

Bénéfice net de l'exercice	383.988,22 €
Dotations à la réserve légale	-
	<hr/>
Solde	383.988,22 €
Report à nouveau antérieur	(5.039.193,58) €
	<hr/>
Bénéfice distribuable de l'exercice	-
Dividendes	-
	<hr/>
Solde à reporter à nouveau	(4.655.205,36) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

Nous vous informons enfin de ce qu'aucune charge ou dépense visée à l'article 39-4 du code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### VII.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte des actionnaires

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a pour objet, dans sa première partie, ordinaire, l'approbation des résolutions dont l'objet est précisé ci-après.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux que nous soumettons à votre examen, qui se soldent par un bénéfice net de 383.988,22 €, que nous vous proposons d'affecter au poste de report à nouveau débiteur qui sera ainsi ramené de (5.039.193,58) € à (4.655.205,36) €.

Par ailleurs, nous vous proposons de prélever une somme de 1.000.000 € sur le poste Prime d'Emission pour l'affecter à l'apurement partiel du poste report à nouveau débiteur qui sera ainsi ramené de (4.655.205,36) € à (3.655.205,36) €.

Le poste Prime d'Emission passera donc quant à lui de 1.918.942 € à 918.942 €.

Nous soumettons ensuite à votre approbation les comptes consolidés qui font apparaître un bénéfice net de 35.501 €.

Les Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice et qui sont soumises à votre approbation.

Nous vous demandons de bien vouloir fixer à 27.000 € le montant des jetons de présence alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2012.

Nous vous proposons, afin de nous conformer aux obligations légales de mixité au sein des conseils d'administration des sociétés cotées, de procéder à la nomination de Madame Geneviève VAUDELIN-MARTIN en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous proposons également de procéder au renouvellement du mandat de quatre administrateurs pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Sont ainsi concernés la société ATLAND ainsi que Messieurs Georges ROCCHIETTA, Jacques LARRETCHÉ et Jean-Louis CHARON.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir voter en faveur de la nomination des Commissaires aux comptes pour une nouvelle durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au titre des Commissaires aux comptes titulaires, il s'agit des sociétés DENJEAN & Associés (représentée par Madame Clarence VERGOTE) et KPMG Audit IS SAS (représentée par Monsieur François PLAT) et au titre des Commissaires aux comptes suppléants de Madame Sophie DE OLIVEIRA LEITE et KPMG Audit ID SAS.

Nous vous demandons également votre autorisation afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à l'achat par la Société de ses propres actions, dans la limite de 2,45 % du capital social et pour un montant total consacré à ces acquisitions qui ne pourra pas dépasser neuf cent seize mille trois cent vingt euros (916.320 €) avec un prix maximum d'achat par actions qui ne pourra excéder quatre vingt euros (80 €).

Cette autorisation annulerait et remplacerait l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'assemblée générale du 17 mai 2011.

Cette autorisation serait donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la seizième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour.

Nous vous demanderons également de bien vouloir vous prononcer à titre extraordinaire sur les décisions suivantes :

- 1. autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres**

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation à votre conseil d'administration à l'effet d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce relatif aux programmes de rachat d'actions et de réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois.

Nous vous demandons de conférer cette autorisation à votre conseil pour une durée de vingt-six mois à compter de son adoption par l'assemblée générale.

Cette autorisation annulerait l'autorisation antérieurement consentie par l'assemblée générale du 19 mai 2010 dans sa dixième résolution.

- 2. délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes**

Nous vous proposons de déléguer pour une durée de 26 mois à votre conseil d'administration votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et primes dans la limite d'un montant nominal de 3 millions d'euros.

Cette autorisation annulerait l'autorisation antérieurement consentie sous la onzième résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2010.

- 3. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

La dix-huitième résolution concerne les émissions, avec maintien de votre droit préférentiel de souscription, d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de votre Société. Elle couvre également les émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance.

Ces émissions pourraient être effectuées, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, en euros ou dans toute autre monnaie ou unité monétaire. Leur souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation serait fixé comme suit :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur au montant nominal correspondant à 25.000.000 € étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ne pourra excéder 35.000.000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

Sur ces bases, votre assemblée est invitée à déléguer à votre conseil d'administration sa compétence pour décider les émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires.

Conformément à la loi, votre conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. S'il était institué, au cas où les souscriptions à titre irréductible (c'est-à-dire, par exercice du droit préférentiel de souscription) ont été insuffisantes, les titres de capital non souscrits seraient attribués aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Le conseil aura également la faculté de prévoir une clause d'extension destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.

Il vous est également demandé de lui permettre, dans chaque cas, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, de décider, dans l'ordre qu'il déterminera, et conformément à la loi, de la limiter au montant des souscriptions reçues ou, en tout ou partie, de répartir librement les titres non souscrits ou de les offrir au public.

Cette délégation serait valable pendant une durée de vingt-six mois et remplacerait la délégation accordée au conseil d'administration par la douzième résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 mai 2010.

**4. délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Nous vous demandons également une délégation de compétence au profit de votre conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance, sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation.

En cas d'usage de la présente délégation de compétence, le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, étant précisé que :

- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au tiret ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Nous vous demandons cette délégation pour une durée de 26 mois. Elle annulerait la délégation donnée par la treizième résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2010.

En cas d'usage de cette délégation, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées ci-dessus est fixé à 25.000.000 €. Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ne pourra excéder 35.000.000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies

Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation, en laissant aux actionnaires une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.

Si votre conseil décide d'utiliser cette délégation et choisit en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, il vous donnera, dans le rapport qui sera établi lors de l'utilisation de cette délégation, les motifs de cette suppression de droit préférentiel dans le cadre de l'émission qu'il aura décidé de réaliser.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre conseil avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général Délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la délégation que nous vous demandons.

**5. autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital**

Nous vous demandons d'autoriser votre conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la dix-neuvième résolution à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par ladite résolution et à le fixer selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions de la Société ne pourra être inférieur, au choix du conseil d'administration, (a) au premier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission ou (b) au premier cours coté de l'action à la séance de bourse du jour de la fixation du prix d'émission ou (c) à la moyenne des cours cotés, pondérés par le volume, des 30 derniers jours de bourse, dans les trois cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % (d) au dernier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa qui précède ;
- le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de douze (12) mois ainsi que le plafond fixé par la dix-neuvième résolution sur lequel il s'impute.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

**6. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions en rémunération d'apports en nature de titres de capital**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, les pouvoirs à l'effet de procéder, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée générale). Cette délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, approuver la valeur des apports, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations de capital et modifier les statuts en conséquence.

**7. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société**

Nous vous proposons de renouveler la délégation de compétence à donner au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, pour décider l'émission, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 susvisé, et de décider, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 25.000.000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par cette autorisation.

**8. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes**

Nous vous soumettons également une proposition de délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital pour un montant maximal de 25.000.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes suivantes :

- les sociétés de gestion agissant pour le compte de fonds communs de placement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé, (ii) les holdings d'investissement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé et (iii) les fonds d'investissement type Private Equity Funds ou Hedge Funds étant précisé que les personnes ci-dessus doivent être des investisseurs qualifiés au sens des articles D. 411-1 et D. 411-2 du Code Monétaire et Financier et que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 I. alinéa 2 du Code de commerce, l'assemblée générale délègue dans ce cadre au conseil d'administration la compétence d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein desdites catégories et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Le prix des actions ordinaires de la Société émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois et remplacerait la délégation consentie par la neuvième résolution de l'assemblée du 17 mai 2011.

## 9. fixation d'un plafond général des délégations de compétence

Nous vous proposons de fixer le plafond général des délégations de compétence données au conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 50.000.000 d'euros, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 70.000.000 d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

## 10. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise qui devraient alors être mis en place

Est soumise à votre approbation une résolution visant à permettre à votre Conseil d'Administration d'offrir aux salariés du groupe Foncière Atland la possibilité de souscrire à des actions ou à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation serait égal à 3% du nombre d'actions composant le capital social à ce jour, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires émises en vertu de cette délégation.

Le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du conseil d'administration ou du directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne; étant précisé que le conseil d'administration ou le directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail.

Conformément à la loi, cette délégation entraînerait renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux titres à émettre au profit des salariés bénéficiaires de l'augmentation de capital.

Conformément à la loi, votre conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre cette délégation, notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, arrêter la liste des sociétés dont les bénéficiaires pourraient souscrire aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution serait valable pendant une durée de vingt-six mois. Votre conseil d'administration vous recommande de voter contre cette résolution qui n'est proposée que par application de la loi.

## VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTION

### VIII.1 Informations sur le capital

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société était composé de 293.951 actions d'une valeur nominale de 55 € et s'élevait à 16.167.305 €.

Le 2 janvier 2012, le Président de Foncière Atland, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007, sur délégation consentie par l'assemblée générale du 11 septembre 2007, a procédé à l'émission de 173 279 nouvelles actions de 55 € afin d'amortir les Obligations Remboursables en Actions émises en décembre 2007, selon les modalités décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa AMF 07-367 en date du 19 octobre 2007.

Ainsi, au 31 janvier 2012, le capital de la Société était composé de 467.230 actions d'une valeur nominale de 55 € et s'élevait à 25.697.650 €.

#### VIII.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2011, la composition de l'actionnariat de la Société était la suivante :

ACTIONNAIRES	ACTIONS	% CAPITAL	DV	% DV
ATLAND SAS	142 116	48,35%	223 732	46,52%
SIPARI	57 600	19,60%	115 200	23,95%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	9,66%	56 800	11,81%
Autres	61 904	21,06%	85 249	17,72%
Autodétention porteur (sans DV)	3 931	1,34%		
	<b>293 951</b>	<b>100,00%</b>	<b>480 981</b>	<b>100,00%</b>

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions ayant droit de vote double s'élevait à 190.921 actions. Le nombre d'actionnaires déclarés au nominatif s'élevait à 31 personnes physiques ou morales dont 24 ayant le droit de vote double.

Au 31 janvier 2012, à la suite de la conversion des obligations remboursables en actions la composition la composition de l'actionnariat de la Société était la suivante :

ACTIONNAIRES	ACTIONS	% CAPITAL	DV	% DV
ATLAND SAS	208 872	44,70%	290 488	44,40%
SIPARI	92 160	19,72%	149 760	22,89%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	45 440	9,73%	56 800	8,68%
Autres	116 827	25,00%	157 172	24,02%
Autodétention porteur (sans DV)	3 931	0,84%		
	<b>467 230</b>	<b>100,00%</b>	<b>654 220</b>	<b>100,00%</b>

Au 31 janvier 2012, le nombre total d'actions ayant droit de vote double s'élevait toujours à 190.921 actions. Le nombre d'actionnaires déclarés au nominatif s'élevait à 35 personnes physiques ou morales dont 24 ayant le droit de vote double.

▪ **Déclarations AMF sur les franchissements de seuils au regard du Concert ATLAND / G. ROCCHIETTA / L. VEDIE de LA HESLIÈRE**

1 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée Atland (10 avenue George V, 75008 Paris) et ses associés (1), ont déclaré de concert à titre de régularisation, avoir constaté le franchissement à la baisse, le 19 décembre 2006, des seuils de 90% et de 2/3 du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir de concert à cette date 161 499 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 57,85% du capital représentant 57,83% des droits de vote de cette société (2), répartis alors de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland SAS	142 113	50,91	142 113	50,89
M. Rocchietta	11 534	4,13	11 534	4,13
M. Védie	7 852	2,81	7 852	2,81
<b>Total concert</b>	<b>161 499</b>	<b>57,85</b>	<b>161 499</b>	<b>57,83</b>

Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice par les actionnaires de 106.225 BSA « A » entraînant la souscription de 169.960 actions nouvelles et de l'exercice de 82 BSA « B » entraînant la souscription de 41 actions nouvelles.

(1) M. Georges Rocchietta et M. Lionel Védie de la Heslière

(2) Sur la base d'un capital composé de 279 147 actions représentant 279 278 droits de vote.

Le 19 décembre 2006, le capital social a par ailleurs été augmenté par incorporation des réserves, report à nouveau et prime d'émission, faisant ainsi passer la valeur nominale des actions de 8 € à 55 €.

Au 19 décembre 2006, le capital social s'élevait ainsi, du fait de cette double augmentation de capital, à 15.353.085 € divisé en 279.147 actions de 55 € de valeur nominale.

2 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée ATLAND SAS, a déclaré à titre de régularisation, avoir constaté, le 30 mars 2007, le franchissement individuel en baisse du seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir à cette date 142 113 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 48,57% du capital représentant 48,55% des droits de vote de cette société (3), répartis alors de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland SAS	142 113	48,57	142 113	48,55
M. Rocchietta	11 534	3,94	11 534	3,94
M. Vedie	8 100	2,77	8 100	2,77
<b>Total concert</b>	<b>161 747</b>	<b>55,28</b>	<b>161 747</b>	<b>55,26</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE ATLAND par l'exercice de 26.888 BSA « B » entraînant ainsi la souscription de 13.444 actions nouvelles.

Au 30 mars 2007, le capital social s'élevait ainsi, du fait de cette double augmentation de capital, à 16.092.505 € divisé en 292.591 actions de 55 € de valeur nominale.

3 – Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée Atland, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 11 octobre 2007, le seuil de 50% des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir 142.117 actions FONCIERE ATLAND représentant 171.814 droits de vote soit 48,56% du capital représentant 53,28% des droits de vote de cette société (4), répartis alors de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland SAS	142 117	48,56	171 814	53,28
M. Rocchietta	11 534	3,94	11 534	3,58
M. Védie	8 100	2,77	8 100	2,51
<b>Total concert</b>	<b>161 751</b>	<b>55,27</b>	<b>191 448</b>	<b>59,37</b>

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition, pour partie des actions détenues par ATLAND SAS, de droits de vote double en date du 11 octobre 2007.

(3) Sur la base d'un capital composé de 292 591 actions représentant 292 722 droits de vote.

(4) Sur la base d'un capital composé de 292 665 actions représentant 322 467 droits de vote.

Par ailleurs, depuis le 31 mars 2007, 148 BSA « B » ont été exercés entraînant ainsi la souscription de 74 actions nouvelles.

En conséquence, au 24 octobre 2007, le capital était de 16.096.575 € divisé en 292.665 actions de 55 € de valeur nominale.

4 – Au 31 décembre 2011, la situation du concert au regard de l'AMF était la suivante, à savoir :

Membres du Concert	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ATLAND SAS	142 116	48,35%	223 732	46,52%
M Georges ROCCHIETTA	1	0,00%	2	0,00%
M Lionel VEDIE DE LA HESLIERE	2 002	0,68%	4 004	0,83%
XEOS SA	6 098	2,07%	12 196	2,54%
FINEXIA	11 585	3,94%	11 585	2,41%
FINATLAS	0			
<b>TOTAL CONCERT</b>	<b>161 802</b>	<b>55,04%</b>	<b>251 519</b>	<b>52,29%</b>

La société XEOS est une société contrôlée par M. Lionel VEDIE de LA HESLIERE. La société FINEXIA est une société contrôlée par Monsieur Georges ROCCHIETTA

## 5 – Situation du concert au 31 janvier 2012

Par courrier reçu par l'AMF le 6 mars 2012, la société civile immobilière Finatlas 1 (10 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 2 janvier 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 33 898 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 7,26% du capital représentant 5,15% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'amortissement de 33 898 obligations remboursables en actions (ORA) FONCIERE ATLAND par la remise d'autant d'actions FONCIERE ATLAND<sup>3</sup>.

Le déclarant a précisé détenir, à cette date et à ce jour, de concert avec MM. Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière et les sociétés Atland<sup>4</sup>, Finexia<sup>5</sup> et Xeos<sup>6</sup>, 269 407 actions FONCIERE ATLAND représentant 359 124 droits de vote, soit 57,66% du capital représentant 54,57% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland <sup>4</sup>	208 872	44,70	290 488	44,14
Finatlas <sup>1</sup>	33 898	7,26	33 898	5,15
Finexia <sup>5</sup>	18 536	3,97	18 536	2,82
Xeos <sup>6</sup>	6 098	1,31	12 196	1,85
Lionel Védie de la Heslière	2 002	0,43	4 004	0,61
M. Georges Rocchietta	1	ns	2	ns
<b>Total concert</b>	<b>269 407</b>	<b>57,66</b>	<b>359 124</b>	<b>54,57</b>

<sup>1</sup> Codétenue au plus haut niveau par MM. Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 467 230 actions représentant 658 151 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. note d'opération visée par l'AMF sous le numéro 07-367 en date du 19 octobre 2007.

<sup>4</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par MM. Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière.

<sup>5</sup> Société à responsabilité limitée contrôlée par M. Georges Rocchietta.

<sup>6</sup> Société anonyme contrôlée par M. Lionel Védie de la Heslière.

- Détention de l'actionnariat de Foncière Atland par les membres du Conseil d'Administration

**Situation des Administrateurs au 31 décembre 2011**

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	ORA	% ORA
M Georges ROCCHIETTA	1	0,00%	2	0,00%		0,00%
M Jacques LARRETCHÉ	9	0,00%	18	0,00%		0,00%
M Jean-Louis CHARRON	3 280	1,12%	6 560	1,36%		0,00%
ATLAND SAS	142 116	48,35%	223 732	46,52%	66 756	38,53%
SIPARI	57 600	19,60%	115 200	23,95%	34 560	19,94%
M Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	2	0,00%		0,00%
	<b>203 007</b>	<b>69,06%</b>	<b>345 514</b>	<b>71,84%</b>	<b>101 316</b>	<b>58,47%</b>

**Situation des Administrateurs au 31 Janvier 2012**

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
M Georges ROCCHIETTA	1	0,00%	2	0,00%
M Jacques LARRETCHÉ	9	0,00%	18	0,00%
M Jean-Louis CHARRON	3 280	0,70%	6 560	1,00%
ATLAND SAS	208 872	44,70%	290 488	44,40%
SIPARI	92 160	19,72%	149 760	22,89%
M Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	2	0,00%
	<b>304 323</b>	<b>65,13%</b>	<b>446 830</b>	<b>68,30%</b>

**VIII.1.2 Evolution du capital au cours de l'exercice 2011**

- Augmentations du capital social

Le Conseil d'Administration du 17 mai 2011 a constaté l'augmentation du capital social de Foncière Atland porté à 16.167.305 €, divisé en 293.951 actions de 55 € de valeur nominale. Cette augmentation de capital correspond à la constatation de l'attribution définitive de 450 actions gratuites au profit de Messieurs Jonathan AZOULAY, Christian VALLAUD et Cédric CHALRET DU RIEU. Cette augmentation du capital social de 24.750 € s'est réalisée par la création de 450 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 24.750 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 227.952 € à 203.202 €.

Comme il l'a été rappelé ci-dessus, le 2 janvier 2012, le Président de Foncière Atland, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007, sur délégation consentie par l'assemblée générale du 11 septembre 2007, a procédé à l'émission de 173.279 nouvelles actions de 55 € afin d'amortir les Obligations Remboursables en Actions émises en décembre 2007, selon les modalités décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa AMF 07-367 en date du 19 octobre 2007. Le poste prime d'émission a été porté de la somme de 203.202 € à 1.935.992 €

Ainsi, au 31 janvier 2012, le capital de la Société était composé de 467.230 actions d'une valeur nominale de 55 € et s'élevait à 25.697.650 €.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 mars 2012 a constaté que les conditions d'attribution définitive des actions sont remplies et a constaté l'attribution définitive de 310 actions gratuites à Monsieur Vincent LAMOTTE. En conséquence, ce même Conseil a décidé d'augmenter le capital social de 17.050 € par création de 310 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 17.050 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 1.935.992 € à 1.918.942 €. Le Conseil a pris acte, en conséquence, de ce que le capital social s'élève désormais à 25.714.700 €, divisé en 467.540 actions de 55 € de valeur nominale.

- **Participation des salariés au capital social**

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

### VIII.1.3 Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif

Les délégations de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société pour augmenter le capital social ou émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé Capital	Montant autorisé Titres de créances
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	19-mai-10	18-juil-12	25.000.000 €	35.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	19-mai-10	18-juil-12	25.000.000 €	35.000.000 €
Autorisation à consentir au conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société	19-mai-10	18-juil-12	10% de l'émission initiale	10% de l'émission initiale
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17-mai-11	16-juil-14	4 % du nombre d'actions	/
Autorisation d'incorporation de réserves ou primes	19-mai-10	18-juil-12	3.000.000 €	/
Autorisation d'augmentation de capital par apports en nature de titres	19-mai-10	18-juil-12	10 % du capital à imputer sur augmentation sans DPS	/
Autorisation d'augmentation de capital en cas d'OPE	19-mai-10	18-juil-12	25.000.000 € à imputer sur augmentation sans DPS	/
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	17-mai-11	16-nov-12	25.000.000 € à imputer sur augmentation sans DPS	35.000.000 € à Imputer sur augmentation sans DPS
Plafond général des délégations de compétence	19-mai-10	/	50.000.000 €	70.000.000 €

Les présentes délégations n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'année 2011 hormis l'augmentation de capital social mentionnée à l'article VIII.1.2. et VIII.1.5 et décidée par le Conseil d'Administration du 17 mars 2011 en conséquence de la constatation de l'acquisition d'actions gratuites par divers salariés du groupe, de 24.750 € par création de 450 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 24.750 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 227.952 € à 203.202 €.

#### VIII.1.4 Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 38 mois, à attribuer aux salariés et aux dirigeants des options de souscription et/ou d'achat d'actions portant sur un nombre maximal de 5% des actions de la Société.

Aucune option n'a été consentie à ce jour.

Cette autorisation demeurait valable jusqu'en avril 2009 et n'a pas été renouvelée lors des assemblées générales mixtes des 19 mai 2010 et 17 mai 2011. Il n'est pas demandé d'adoption de délégation en ce sens lors de la prochaine assemblée générale.

#### VIII.1.5 Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rappelons qu'en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire du 22 février 2006 à laquelle est venue se substituer la délégation consentie par l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2008 puis celle consentie par celle du 17 mai 2011 dans sa 8<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'Administration est autorisé à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, aux salariés et dirigeants, des actions de la Société, dans la limite de 4 % du nombre total d'actions composant le capital.

##### I – Attributions d'actions gratuites en vigueur

###### Attributions au cours de l'exercice 2012

Ainsi, cours de sa séance du 5 mars 2012, le Conseil d'Administration a décidé de procéder aux attributions d'actions gratuites suivantes, à savoir :

- de 1.900 actions dont l'attribution définitive ne sera soumise qu'à la condition que le bénéficiaire soit présent à cette date ;
- de 4.150 actions dont l'attribution définitive sera en outre soumise à la condition que la société ait la capacité de distribuer des dividendes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ces attributions concernent les salariés suivants :

- à concurrence de 350 actions non conditionnées et de 750 actions conditionnées à Madame Emmanuelle MICHEAU
- à concurrence de 250 actions non conditionnées et de 500 actions conditionnées à Monsieur Jean-Baptiste LESAGE
- à concurrence de 350 actions non conditionnées et de 750 actions conditionnées à Monsieur Jonathan AZOULAY
- à concurrence de 250 actions non conditionnées et de 400 actions conditionnées à Monsieur Cédric CHALRET DU RIEU

- à concurrence de 300 actions non conditionnées et de 750 actions conditionnées à Monsieur Christian VALLAUD
- à concurrence de 400 actions non conditionnées et de 1.000 actions conditionnées à Monsieur Vincent LAMOTTE
- à concurrence de 250 actions non conditionnées et de 500 actions conditionnées à Monsieur JEAN-BAPTISTE LESAGE.

A la clôture des cours du 5 mars 2012, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 57 €/action.

#### **Attributions au cours de l'exercice 2011**

Toutes les attributions de l'exercice 2011 sont mentionnées ci-dessous et aucune attribution n'a été faite au profit des dirigeants mandataires sociaux. Ainsi, durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration a procédé aux attributions d'actions gratuites suivantes :

- **Lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 mars 2011 :**
  - à concurrence de 340 actions à Mme Emmanuelle MICHEAU auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
  - à concurrence de 280 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
  - à concurrence de 340 actions à Monsieur Vincent LAMOTTE auxquelles s'ajoutent 1.000 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
  - à concurrence de 250 actions à Monsieur Christian VALLAUD auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
  - à concurrence de 180 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU auxquelles s'ajoutent 400 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.

A la clôture des cours du 4 mars 2011, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 59,99 €/action.

#### **Attributions au cours de l'exercice 2010**

Toutes les attributions de l'exercice 2010 sont mentionnées ci-dessous et aucune attribution n'a été faite au profit des dirigeants mandataires sociaux. Ainsi, durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration a procédé aux attributions d'actions gratuites suivantes :

- **Lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 mars 2010 :**
  - à concurrence de 400 actions à M. Édouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 1000 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.

- à concurrence de 250 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 310 actions à Monsieur Vincent LAMOTTE auxquelles s'ajoutent 1000 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 250 actions à Monsieur Christian VALLAUD auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 150 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU auxquelles s'ajoutent 400 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.

A la clôture des cours du 9 mars 2010, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 57,97 €/action.

## II – Constatation de l'acquisition d'actions gratuites

### Constatation de l'acquisition d'actions (attribuées en 2009) au cours de l'exercice 2012

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 a décidé, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 3 juin 2008, d'attribuer gratuitement 310 actions à Monsieur Vincent LAMOTTE.

A la clôture des cours du 10 novembre 2009, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 64,99 €/action.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 mars 2012 a constaté que les conditions d'attribution définitive des actions sont remplies et a constaté l'attribution définitive de 310 actions gratuites à Monsieur Vincent LAMOTTE.

En conséquence, le Conseil du 5 mars 2012 a décidé d'augmenter le capital social de 17.050 € par création de 310 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 17.050 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 1.935.992 € à 1.918.942 €.

Le Conseil a pris acte, en conséquence, de ce que le capital social s'élève désormais à 25.714.700 €, divisé en 467.540 actions de 55 € de valeur nominale.

### Constatation de l'acquisition d'actions (attribuées en 2009) au cours de l'exercice 2011

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 18 mars 2009 a décidé, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 3 juin 2008, d'attribuer gratuitement 1.250 actions et 600 actions conditionnées :

- à concurrence de 400 actions à M. Edouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 400 actions supplémentaires dont l'attribution définitive était conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2010.

- à concurrence de 200 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 200 actions supplémentaires dont l'attribution définitive était conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2010.
- à concurrence de 400 actions à Monsieur Marc DEPARDIEU
- à concurrence de 150 actions à Monsieur Christian VALLAUD
- à concurrence de 100 actions à Monsieur Cédric CHALRET DU RIEU

A la clôture des cours du 18 mars 2009, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 62,99 €/action.

Il est rappelé que le Conseil du 9 mars 2010 a constaté que les attributions d'actions gratuites consenties à Monsieur Marc DEPARDIEU et à Monsieur Edouard LACOSTE, qui ont quitté la Société, sont devenues caduques.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 mai 2011 a constaté que les conditions d'attribution définitive des actions étaient remplies pour la partie non conditionnée et ne l'étaient pas pour la partie conditionnée.

En conséquence, le Conseil d'Administration a constaté les attributions définitives suivantes :

- à concurrence de 200 actions à attribuer à Monsieur Jonathan AZOULAY
- à concurrence de 150 actions à attribuer à Monsieur Christian VALLAUD
- à concurrence de 100 actions à attribuer à Monsieur Cédric CHALRET DU RIEU

Le Conseil a constaté en conséquence l'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires et a procédé à l'augmentation du capital de la société par prélèvement d'une somme de 24.750 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 227.952 € à 203.202 €.

Le Conseil a pris acte en conséquence de ce que le capital social s'élevait désormais à 16.167.305 €, divisé en 293.951 actions de 55 € de valeur nominale.

#### **Constatation de l'acquisition d'actions (attribuées en 2007) au cours de l'exercice 2010**

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 12 décembre 2007 et sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 22 février 2006, de procéder à l'attribution immédiate de 737 actions et de 370 actions conditionnées :

- à concurrence de 300 actions à M. Edouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 300 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.
- à concurrence de 70 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 70 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.
- à concurrence de 282 actions à Monsieur Marc DEPARDIEU
- à concurrence de 85 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU

A la clôture des cours du 12 décembre 2007, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 69,00 €/action.

Lors de sa séance du 9 mars 2010 le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 300 actions de 55 € à Monsieur Édouard LACOSTE, de 70 actions à Monsieur Jonathan AZOULAY et de 85 actions à Monsieur Cédric CHALRET DU RIEU ces dernières leur ayant été attribuées lors de la réunion du Conseil du 12 décembre 2007 sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 22 février 2006.

Les actions conditionnées à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % n'ont pas été attribuées et la caducité de leur acquisition a été constatée par ledit Conseil, cet objectif n'ayant pas été atteint.

En conséquence, le Conseil du 9 mars 2010 a décidé d'augmenter le capital social de 25.025 € par création de 455 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 25.025 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 252.977 € à 227.952 €.

Par ailleurs, à la suite du départ de la société de Monsieur Marc DEPARDIEU, le Conseil a constaté la caducité des actions qui avaient été attribuées à ce dernier le 12 décembre 2007 et le 18 mars 2009, du fait du non respect des conditions d'attribution définitive.

Enfin, à la suite du départ de la société de Monsieur Edouard LACOSTE, le Conseil a constaté la caducité des actions qui avaient été attribuées à ce dernier le 18 mars 2009 et le 9 mars 2010, du fait du non respect des conditions d'attribution définitive.

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011 au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'entités liées a été adoptée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2014. De ce fait, il n'est pas proposé de résolution spécifique sur ce point lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte.

## VIII.1.6 Titres donnant accès au capital

### Obligations Remboursables en Actions (ORA)

Votre Société a émis, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des obligations remboursables en actions de 65 € chacune dans les conditions et modalités prévues par la Note d'Opération publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 octobre 2007 et ayant reçu le visa AMF N° 07-367 en date du 19 octobre 2007.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 2 octobre 2007 a autorisé l'émission - entre le 26 octobre 2007 et le 23 novembre 2007 – avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 175.599 obligations remboursables en actions de 65 euros de valeur nominale.

A l'issue de la période de souscription à titre irréductible et réductible des ORA, arrêtée le 30 novembre 2007 par CM-CIC Securities en sa qualité de centralisateur de l'opération, il a été constaté que :

Nombre de DPS présentés : 260.915 (232.915 DPS pour compte des 4 actionnaires principaux détenant leurs titres en nominatif pur et 28.000 DPS présentés par les établissements financiers de la place).

Il n'y a pas eu de souscription à titre réductible.

Nombre d'ORA émises : 156.549

Montant souscrit : 10.175.685,00 €

Nombre d'ORA non souscrites : 19.050 ORA pour un montant de 1.238.250,00 €

Sur délégation octroyée par le Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2007, le Président a décidé, le 30 novembre 2007, de répartir partiellement les ORA non souscrites au profit de personnes qui lui en ont fait la demande avant la période de clôture de l'opération. 16.730 ORA supplémentaires ont ainsi été souscrites.

En conséquence, après répartition des ORA non souscrites à titre irréductible et réductible, seules 2.320 ORA n'ont pas été souscrites. Le Président a décidé, en conséquence, de limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies.

En conséquence, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 a constaté que 173.279 ORA ont été souscrites pour un montant de 11.263.135 € et que la souscription a ainsi été suivie à 98,69 %.

La date d'échéance de ces ORA était fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2012 inclus et la base de parité de remboursement était de 1 action nouvelle pour 1 ORA.

En conséquence, le 2 janvier 2012, le Président de Foncière Atland, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007, sur délégation consentie par l'assemblée générale du 11 septembre 2007, a procédé à l'émission de 173.279 nouvelles actions de 55 € afin d'amortir les ORA émises en décembre 2007.

Le différentiel entre la valeur nominale des actions nouvelles émises (55 €) et la valeur des ORA (65 €) a été porté au poste « prime d'émission » qui a ainsi été porté de 203.202 € à 1.935.992 €

### VIII.1.7 Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat

La Société a signé un contrat de liquidité en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment avec les dispositions du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et la décision AMF du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché complémentaire admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir un nombre d'actions de la société représentant un montant maximum de 5 % du capital de la Société ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital et a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Le programme de rachat a été mis en œuvre aux conditions évoquées ci-dessous, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie et mise en œuvre sous la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2010.

Le descriptif du programme de rachat et le descriptif modifié ont été publiés dans les conditions requises.

#### **Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions**

- **Titres concernés**

Actions ordinaires cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C).

- **Part maximale de capital**

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions est limité à 5 % des actions composant le capital de la Société à la date du 17 mai 2011, soit un nombre maximum de 14.675 actions.

- **Prix d'achat unitaire maximum autorisé**

100 €

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

- **Montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions**

1.467.500 €

▪ **Objectifs du programme de rachat (par ordre de priorité)**

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la dixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2010.

▪ **Durée du programme proposé**

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 17 novembre 2012.

▪ **Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation**

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011 a conféré au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

**Mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

▪ **Contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 31 décembre 2011 :

- 3.931 titres

Il a en effet été procédé, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, à l'achat de 1.226 achats de titres et à la vente de 545 titres. Au 31 décembre 2011, le volume d'actions propres s'élevait à 3.931 titres, soit 1,34 % du capital de la Société. Pour mémoire, la Société détenait 3.250 actions propres au 31 décembre 2010.

1.226 actions ont été achetées au cours moyen de 55,61 € et 455 actions ont été vendues au cours moyen de 58,34 €. Ces opérations concernent exclusivement l'animation boursière sur le titre.

Le coût du contrat de liquidité s'élève à 12.500 € hors taxes.

Le programme de rachat n'a pas été utilisé pour d'autres finalités.

En conséquence, au 31 décembre 2011, l'auto-détention par Foncière Atland de ses propres titres était de 3.931 actions, lesquelles sont privées de droit de vote.

Il est proposé, dans le projet de 7<sup>ème</sup> résolution de renouveler, aux conditions décrites dans cette résolution, le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois, à compter de son adoption par l'assemblée générale mais dans la limite de 2,45 % du capital social et pour un montant total consacré à ces acquisitions qui ne pourra pas dépasser neuf cent seize mille trois cent vingt euros (916.320 €) avec un prix maximum d'achat par actions qui ne pourra excéder cent euros (80 €).

#### **VIII.1.8 Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société**

Au cours de l'exercice 2011, les opérations effectuées par les dirigeants ainsi que par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier auprès de l'AMF en application des dispositions des articles 222-23 et suivants de son règlement général ont été les suivantes.

Par déclaration à l'Autorité des Marchés Financiers en date du 26 juillet 2011, M. Georges ROCCHIETTA, P-DG de FONCIERE ATLAND, a déclaré la cession en date du 20 juillet 2011 de 11.585 actions qu'il détenait en propre au profit de la société FINEXIA, dont il est gérant et actionnaire majoritaire.

Par déclaration à l'Autorité des Marchés Financiers en date du 30 décembre 2011, M. Georges ROCCHIETTA, P-DG de FONCIERE ATLAND, a déclaré la cession en date du 29 décembre 2011 de 6.951 ORA qu'il détenait en propre au profit de la société FINEXIA, dont il est gérant et actionnaire majoritaire.

#### **VIII.1.9 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique initiée sur la Société**

- **Droits de vote double**

Au titre de l'article 19 des statuts, dans toutes les assemblées, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il représente d'actions, soit comme propriétaire, soit comme mandataire.

En outre, les propriétaires d'actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins jouissent d'un droit de vote double de celui qu'ils posséderaient en vertu du paragraphe précédent, pour les mêmes titres.

▪ **Franchissement de seuils statutaires**

L'article 8 des statuts de la Société comporte une clause de déclaration de franchissement de seuil statutaire à partir du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la société et de tout multiple de ce seuil.

L'article 8 est reproduit ci-dessous :

« Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Les actions libérées intégralement sont nominatives ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions du Code de Commerce et les règlements en vigueur.

La société peut demander, à tout moment, selon la procédure fixée par la loi, l'identité des Actionnaires détenteurs d'actions au porteur et le nombre de titres qu'ils détiennent ainsi que de tout porteur de titres conférant à terme le droit de vote dans les Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2,5 %, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de cinq jours de bourse à compter le franchissement de seuil.

L'obligation d'informer la Société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent du présent article.

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux s'appliquent également en cas de non déclaration du franchissement des seuils prévus par les présents statuts, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société. »

**VIII.2 Information concernant l'action Foncière Atland**

Compte tenu de la stabilité de l'actionariat et corrélativement de la liquidité relative du titre, le cours de l'action Foncière Atland n'a pas subi la forte volatilité des marchés en 2011.

2.524 titres ont été échangés durant l'année 2011. Les transactions ont oscillé entre 48,00 € et 62,00 €. Le cours moyen des échanges a été de 55,37 €.

	2011	ATLAND	Source : Bloomberg	
Volume	+Haut	+Bas	Capitaux Echangés	Cours Moyen
2524	62	48,00	139 758,44 €	55,37

Ces chiffres concernent toutes les cotations dans le carnet central, ils ne comprennent pas d'éventuelles opérations hors bourse ou de gré à gré. (Source Bloomberg).

## **IX. ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE**

### **IX.1 Administrateurs, direction générale et comités du Conseil d'Administration**

#### **IX.1.1 Administrateurs et direction générale**

- **Composition du Conseil d'Administration**

Au 31 décembre 2011, la composition de votre Conseil était la suivante :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA, président-directeur général  
né le 24 juin 1964 à Nice (06)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (8<sup>ème</sup>) 10, avenue George V  
Date de première nomination : 22 février 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Monsieur Jacques LARRETICHE, administrateur indépendant  
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (75007) 50, rue de Bourgogne  
Date de première nomination : 11 janvier 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- La société ATLAND, administrateur  
représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE  
né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française  
demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOKE – BELGIQUE  
Date de première nomination : 11 janvier 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Monsieur Jean-Louis CHARON, administrateur indépendant  
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (6<sup>ème</sup>) 135 boulevard Saint Germain  
Date de première nomination : 11 janvier 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- La société SIPARI, administrateur représentée par Monsieur Pierre ADIER né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71) de nationalité française demeurant à PARIS (19<sup>ème</sup>) 3, villa des Buttes Chaumont  
Date de première nomination : 07 février 2007  
Date de début du mandat en cours : 19 mai 2010  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
  
- Monsieur Hervé LORTHIOIS, administrateur indépendant né le 14 juin 1949 à Tourcoing (59) de nationalité française demeurant à SAINT WITZ (95470) 7, rue des Prés Frais  
Date de première nomination : 27 juillet 2007  
Date de début du mandat en cours : 19 mai 2010  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux statuts, chaque administrateur de la Société doit détenir au minimum une action. Au cours de l'exercice 2011, la composition du Conseil n'a pas été modifiée.

Il est proposé, lors de la prochaine assemblée générale du 16 mai 2012 de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Georges Rocchietta, Jean-Louis Charon, Jacques Larretche ainsi que de la société ATLAND pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- ***Loi sur la mixité au sein des Conseils d'Administration***

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit des règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration. A terme, il faudra au moins 20 % de femmes à l'issue de la première assemblée générale qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette proportion devra être de 40% pour l'assemblée générale qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De plus, si au 28 janvier 2011 (date de publication de la Loi), l'un des deux sexes n'était pas représenté au conseil d'administration, au moins une personne de ce sexe devra être nommée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ; ce qui est le cas cette année pour Foncière Atland.

Foncière Atland se doit donc de procéder à la nomination d'une femme au Conseil d'Administration.

C'est pourquoi il est proposé, lors de la prochaine assemblée générale, de nommer Madame Geneviève VAUDELIN-MARTIN, de nationalité française, demeurant 15, quai Général de Gaulle - 71300 - MONTCEAU LES MINES et née le 4 décembre 1955 à Digoïn (71) pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration réuni le 12 juin 2009, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale a décidé de renouveler Monsieur Georges ROCCHIETTA dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration a opté à l'unanimité, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, pour une concentration des pouvoirs, Monsieur Georges ROCCHIETTA occupant ainsi les fonctions de Président - Directeur Général.

Il est précisé que le Président – Directeur Général n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société.

Il est par ailleurs indiqué que les fonctions de Président – Directeur Général ne connaissent pas de limitations autres que celles dictées par la Loi et l'intérêt de la Société.

## IX.1.2 Comités du Conseil

- **Comité des investissements**

### **Attributions**

Le Comité est chargé de fournir au Conseil un avis motivé sur tout projet d'investissement immobilier d'un montant supérieur à 1.500.000 euros.

De manière générale, le Comité pourra se saisir de toute question significative en matière d'investissements et de stratégie de développement de la Société et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

### **Organisation**

Le Comité est composé de trois administrateurs dont obligatoirement un administrateur indépendant.

Les membres du Comité sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des investissements est composé de Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président du Comité), Monsieur Jacques LARRETCHÉ (administrateur indépendant) et de la société ATLAND représentée par Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIÈRE.

Le Comité a modifié, lors de sa séance du 16 décembre 2008, son règlement intérieur. Ce nouveau règlement qui a pour objet de préciser les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement a également été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

### **Fonctionnement**

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaire pour mener à bien sa mission. En particulier, il pourra entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux membres sur trois au moins y participent et au moins l'administrateur indépendant.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité s'est réuni six fois. Le taux de présence à ces réunions a été de 100 %.

### **Rémunération de ses membres**

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence. Seul Monsieur Jacques LARRECTCHE reçoit une rémunération au titre de ce comité.

Pour l'année 2011, Monsieur Jacques LARRECTCHE a reçu des jetons pour une valeur de 10.000 € au regard de sa participation aux travaux de ce Comité.

- **Comité des comptes et de l'audit**

### **Attributions**

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- améliorer la qualité du contrôle interne ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

### **Organisation**

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

Au 31 décembre 2011, le Comité des comptes et de l'audit est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Président du Comité et administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER.

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

### **Fonctionnement**

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre. Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2011, les 2 mars 2011 et 29 août 2011. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de ces séances. Les deux réunions ont été tenues dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2010 et semestriels 2011. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes, la société ADH Expert – expert comptable – et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Vincent LAMOTTE – directeur administratif financier.

### **Rémunération de ses membres**

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2011, le Conseil d'Administration a attribué 1.500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS. La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jeton de présence.

- **Comité des Rémunérations**

### **Attributions**

Le Comité des rémunérations a pour mission :

- d'assister le Conseil d'Administration lors de la détermination de la rémunération des mandataires sociaux, en veillant à sa cohérence avec leurs performances et la stratégie de l'entreprise, dans le respect des recommandations AFEP-MEDEF ;
- de donner au Conseil d'Administration un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achats d'actions, sur les plans d'options établis par la Direction Générale du Groupe et proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription ;
- de proposer au Conseil d'Administration une répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité aux réunions du Conseil et des Comités qui le composent.

### **Organisation**

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

Au 31 décembre 2011, le Comité des rémunérations est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER (Président du Comité).

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

### **Fonctionnement**

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à la fixation par le Conseil d'Administration de la rémunération des dirigeants et à la décision du Conseil d'Administration de répartition des jetons de présence.

Le Comité de Rémunération dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'année 2011, le 2 mars 2011. Tous les membres de ce Comité étaient présents. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Cédric CHALRET du RIEU – directeur juridique – et Monsieur Vincent LAMOTTE – directeur administratif et financier.

### **Rémunération de ses membres**

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2011, le Conseil d'Administration a attribué 500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS.

La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jeton de présence.

### **IX.1.3 Evaluation du Conseil d'Administration**

Lors de la séance du 5 mars 2012, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation de ses travaux au moyen d'un questionnaire à remplir par chacun des membres et de l'émission d'un rapport de synthèse sur cette évaluation destiné aux administrateurs et aux commissaires aux comptes. Ce questionnaire a été rempli par 3 administrateurs sur 6, lesquels jugent favorablement les travaux du Conseil et soulignent la qualité de l'information transmise. Les administrateurs apprécient que la transmission des documents présentés au Conseil se fasse plus en amont de ladite réunion (remarque exprimée lors de l'évaluation 2011).

### **IX.1.4 Réunions du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice écoulé**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois (contre deux fois en 2010). Le taux de présence à ces réunions a été de 94,44 % (contre 91,7 % en 2010).

Lors de ces réunions, les principales questions débattues et décisions prises par le Conseil d'Administration ont été les suivantes :

#### **4 mars 2011 :**

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport du Comité des comptes et de l'audit - Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2011 ;
- Rapport du Comité des rémunérations - Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2011 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2010 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2010 ;
- Jetons de présence - proposition de répartition du solde des jetons de présence de l'exercice 2010 - proposition de fixation du montant de jetons de présence pour l'exercice 2011 ;
- Attribution d'actions gratuites ;
- Renouvellement du programme de rachat d'actions ;
- Proposition d'autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites ;

- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;
- Proposition de fixation d'un plafond général des délégations de compétence ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe ;
- Convocation d'une assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;
- Établissement et arrêté du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire ;
- Examen et approbation du rapport du président ;
- Établissement et arrêté des rapports relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions et aux attributions gratuites ;
- Établissement et arrêté du tableau et du rapport relatifs à l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'Administration par l'assemblée ;
- Conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-39 du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Président Directeur Général de consentir des cautions avals et garanties ;
- Appréciation de la qualité des administrateurs indépendants ;
- Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Conséquences de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ;
- Questions diverses.

**17 mai 2011 :**

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- Attribution définitive d'actions gratuites, constatation de l'augmentation du capital et modification corrélative des statuts ;
- Questions diverses.

**31 août 2011 :**

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport du Comité des comptes et de l'audit ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2011 ;
- Questions diverses.

## IX.2 Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2011 par les dirigeants ou les mandataires du Groupe, à l'exception des jetons de présence et de celles indiquées spécifiquement ci-dessous.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par Foncière Atland au profit de ses mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribués à chaque mandataire social												
En euros	Georges Rocchietta (4)		Jacques Larretche		Hervé Lorthiois		Jean-Louis Charon		Atland S.A.S. (3)		SIPARI	
	Année 2010	Année 2011	Année 2010	Année 2011	Année 2010	Année 2011	Année 2010	Année 2011	Année 2010	Année 2011	Année 2010	Année 2011
Rémunération fixe	54 000	54 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incentive	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licence de Marque (1)	32 000	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000	32 000	-	-
Cotisation de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations diverses (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	872 442	709 500	-	-
Autres avantages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000	7 000	5 334	5 000	3 334	-	-	-	-
Rémunérations dues et versées au titre de l'exercice	86 000	86 000	15 000	15 000	7 000	5 334	5 000	3 334	904 442	741 500	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>86 000</b>	<b>86 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>7 000</b>	<b>5 334</b>	<b>5 000</b>	<b>3 334</b>	<b>904 442</b>	<b>741 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorise par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006 et renouvelé aux mêmes charges et conditions par le Conseil d'Administration du 4 mars 2011.

Monsieur Georges Rocchietta perçoit aussi sur Atland S.A.S, une redevance de licence de marque pour un montant de 10 000 € par an

(2) Au titre des conventions réglementées dûment approuvées par le Conseil d'Administration de Foncière Atland en date du 12 décembre 2007 et dont les modalités ont été précisées par celui du 18 mars 2009 et 9 mars 2010, Atland, a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues pour l'année 2011

- Au titre de la Convention de management : 349.500 €

- Au titre de la Convention d'assistance administrative : 360.000 €

(3) Les redevances de marque ont été versées à Lionel Védie de La Heslière (représentant d'Atland S.A.S)

(4) La rémunération fixe de Georges Rocchietta est perçue sur la société Atland S.A.S

## IX.3 Choix du Code AFEP-MEDEF

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37 du Code de commerce, la société a choisi le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code a été mise en ligne par la société sur son site Internet ([www.fonciere-atland.fr](http://www.fonciere-atland.fr)).

La Société s'inscrit dans une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil d'Administration a mis en place en 2008 un Comité des comptes et de l'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations et a vérifié la conformité de la Société avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il subsiste les principaux points de divergence suivants avec le Code AFEP-MEDEF, liés pour l'essentiel à la taille de la Société :

- la Société n'a pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement car la durée de leurs mandats est inférieure à 4 ans et que lesdits mandats arrivent à échéance lors d'exercices différents ;
- il n'existe pas de Comité des nominations compte tenu de la taille du Groupe Foncière Atland, lequel n'emploie que cinq salariés ;
- le Comité des comptes et de l'audit est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la proportion des deux tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF ;
- le Comité des rémunérations est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la majorité recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

La composition de ces deux comités s'explique par la structure et la taille du Conseil d'Administration qui est composé, pour moitié, d'administrateurs indépendants et qui ne comprend que six administrateurs au total.

M. LARRETICHE (administrateur indépendant) étant membre du Comité des investissements, il n'est pas apparu opportun, au titre de la gouvernance qu'il puisse faire partie d'autres comités en ce particulièrement du Comité sur les comptes et l'audit.

M. LORTHOIS (administrateur indépendant) est président du Comité sur les comptes et l'audit et membre du Comité sur les rémunérations ; étant rappelé que les décisions et recommandations de ces comités ne peuvent être prises que si tous les membres sont présents.

Il est enfin rappelé que les Comités sur les comptes et l'audit et celui sur les rémunérations sont composés d'un administrateur indépendant et d'un administrateur non dirigeant, à l'exclusion de tout administrateur dirigeant.

#### **IX.4 Examen de l'indépendance des membres du Conseil et absence de condamnation**

Il est précisé que l'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil du 05 mars 2012.

A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'Administration compte trois administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Les administrateurs n'entretiennent aucun lien de parenté entre eux.

Aucun administrateur ou mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ni n'a été associé à une faillite, séquestre, liquidation, incrimination, sanction officielle ou empêché d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires au cours des cinq dernières années.

### **IX.5 Expertises et expériences en matière de gestion des membres du Conseil**

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'Administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leurs aptitudes à remplir les fonctions de direction requises au sein dudit Conseil.

Nous vous invitons à vous référer au Document de Référence de notre société (« *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne / Organes de gestion et de direction* ») pour une présentation plus exhaustive sur l'expérience technique et professionnelle des membres du Conseil d'Administration.

### **IX.6 Informations détaillées sur le Conseil d'Administration**

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil de la Société et les mandats de ses membres pendant l'exercice 2011 :

## Rapport de Gestion de l'exercice 2011

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés	Nomination	Expiration	Société cotée	Groupe Atland
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	14/02/02	Indéterminée		
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/06/05	16/06/12		
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	Indéterminée		
	HORUS GESTION	GARL	Gérant	23/08/03	Indéterminée		
	AFFINE	SA	Représentant permanent de Holdaffine, Administrateur	28/04/05	2012	x	
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/06/04	12/06/13	x	
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	01/06/12	x	x
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	Indéterminée		
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	18/02/04	Indéterminée		
	SCI J.C VICTOR HUGO	SCI	Gérant	29/04/05	Indéterminée		
	IPH	SAS	Président	30/10/06	Indéterminée		
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	29/11/03	Indéterminée		
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	19/06/00	Indéterminée		
	MEDAVYART et ANTIQUITES	SAS	Président	18/07/08	Indéterminée		
	VIVAPIERRE	SA	Administrateur	28/04/11	2017		
VALERY	SAS	Président	20/03/08	Indéterminée			
George Rocchietta	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	juin 2012	x	x
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	Indéterminée		x
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Gérant	03/10/03	Indéterminée		
	COFINMUR I	SA	Représentant permanent de FONCIERE ATLAND Administrateur	17/11/11	2015		x
	RACING LEASE	SARL	Gérant	28/05/11	Indéterminée		
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	15/12/05	Indéterminée		x
	FINEXA	SARL	Gérant	17/04/90	Indéterminée		
BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/98	Indéterminée			
Lionel Védie de La Haultière	ATLAS	SA	Président	30/08/00	Indéterminée		
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	Indéterminée		x
	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de ATLAND Administrateur	22/02/06	juin 2012	x	x
Pierre Adler	MEOS	SA	Administrateur délégué	18/12/03	Indéterminée		
	EMILE AUGIER	SCI	Co-gérant	27/04/84	Indéterminée		
	SPARI	SAS	Représentant du Président Crédit Foncier	12/12/05	12/12/14		
	SPARI VELIZY	SAS	Représentant du Président SPARI	31/03/05	31/12/12		
	SPARI VELIZY ENSP SAINT CYR	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	02/06/08	Indéterminée		
	SPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée		
	SPARI VELIZY GENDARMERIE BECON	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	04/09/08	Indéterminée		
	SPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	24/04/07	Indéterminée		
	SPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	12/01/09	Indéterminée		
	SPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée		
	SPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	08/04/08	Indéterminée		
	SPARI VELIZY YFSIRODEZ	SCI	Représentant du Gérant SPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée		
	SPARI VOLNEY	SNC	Représentant du Gérant SPARI	20/04/84	Indéterminée		
	FONCINEY	SNC	Représentant du Gérant SPARI	10/07/98	28/12/11		
	AGUESBEAU IMMOBILIER	SNC	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/01/01	Indéterminée		
	BARROIS LAREYNIÉ	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	25/05/99	Indéterminée		
	BERRYVENDOMOIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/97	Indéterminée		
	CARIATDES DE MONCEAU	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/97	Indéterminée		
	CBCF	SAS	Représentant du Directeur Général COFIMAB	02/12/10	02/12/13		
	CFCo	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14		
	COFIMAB	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/06	18/12/14		
	COMTE DE NICE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	23/02/98	28/12/11		
	EUROPOLYNOME	SNC	Représentant du co-liquidateur CFCo	30/01/03	Indéterminée		
	FONCIERE D'EVREUX	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14		
	FONCIERE IEA	SA	Représentant du Membre du Conseil de Surveillance CFD	30/12/05	31/12/11	x	
	GRAMAT-BALARD	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14		
	MONTJOIE ST DENIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	10/06/96	Indéterminée		
REALMUR	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/07/80	28/12/11			
TRESOR REPUBLIQUE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	18/12/06	Indéterminée			
VENDOME INVESTISSEMENTS	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14			
ATOUT PIERRE HABITATION	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/11/04	31/12/13			
HEXAGONE France 3	SARL	Co-gérant	22/12/10	Indéterminée			
STAMINVEST II	SAS	Membre du Conseil de Surveillance	08/12/10	Indéterminée			
MAJESTAL	SCPI	Représentant permanent de SPARI Administrateur	08/04/11	Indéterminée			
Jacques Larretche	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de SPARI Administrateur	07/02/07	juin 2013	x	x
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	juin 2012	x	x
	BELLECHASSE	SA	Administrateur	29/06/06	juin 2012		
	CEID	SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2012		
	PITCH PROMOTION	SA	Administrateur	27/08/06	sept 2011		
	ECUREUIL IMMO PLUS	SA	Administrateur	10/08/05	juin 2011		
Hervé Lorthiois	CFITOM	SAS	Président	08/12/09	Indéterminée		
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/10/07	juin 2013	x	x

## **X. INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

### **X.1 Renseignements sur la politique sociale**

Au 31 décembre 2011, le Groupe Foncière Atland emploie cinq salariés, tous rattachés à FONCIERE ATLAND REIM comme en 2010.

La plupart des tâches administratives sont assurées par ATLAND au travers de conventions d'assistance et de prestations de services.

### **X.2 Renseignements sur la politique environnementale**

Les actifs détenus par Foncière Atland font l'objet d'audits environnementaux et techniques spécifiques au moment de chaque acquisition. Ainsi pour chaque immeuble, le risque environnemental est mesuré. La majeure partie des actifs étant des locaux d'activités, les démarches environnementales sont encadrées par la réglementation ICPE et par les obligations incombant aux locataires (déclaration d'exploiter, autorisations...).

Les risques majeurs pouvant affecter l'environnement sont :

- la pollution des sols,
- le non respect des réglementations en vigueur,
- l'obsolescence progressive des bâtiments.

### **X.3 Activités en matière de recherche et développement**

Aucune dépense de cette nature n'a été engagée sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 compte tenu de l'activité de la Société.

### **X.4 Risques associés aux installations classées**

Un suivi des ICPE (Installations Classées pour la Protection et l'Environnement) est réalisé sur l'ensemble de la gestion des actifs détenus par Foncière Atland, depuis les déclarations ou demandes d'autorisation jusqu'aux opérations d'entretien et de contrôles réglementaires.

## **XI. ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **XI.1 Exposition aux risques et incertitudes**

Le Groupe procède de manière régulière à une revue de ses risques au travers de ses différents organes de contrôle (Comités du Conseil d'Administration, comité d'engagement, etc.). Foncière Atland considère que les risques et incertitudes suivants peuvent être pertinents au regard de son activité.

#### **XI.1.1 Le risque client et de placement**

Il s'agit du risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

- **Créances clients et autres débiteurs**

L'exposition du Groupe au risque de crédit est réduite en raison de la diversification des sources de revenus et de la qualité de ses locataires dans le cadre de son activité « investissement ».

Au 31 décembre 2011, l'antériorité de l'en-cours clients net des provisions pour dépréciation de 2.354 K€ concerne essentiellement les revenus locatifs (hors provisions pour charges à refacturer d'un montant de 967 K€ pour lesquelles les appels s'effectuent à intervalle variable selon la nature de charges concernées tout au long de l'exercice) et se décompose de la façon suivante :

- créances non échues : 2.354 K€ (quittancement du premier trimestre 2012),
- créances échues de plus de 3 mois : 178 K€ dépréciées à 100 % au 31 décembre 2011 (sans changement par rapport à 2010).

L'intégralité des créances échues et non réglées fait essentiellement suite aux difficultés financières rencontrées par un ancien locataire de l'immeuble de bureaux à Villejuif mis en liquidation judiciaire.

S'agissant du degré de dépendance de Foncière Atland à l'égard des tiers, il est à noter que le Groupe Keolis est le premier locataire de Foncière Atland (45% des revenus locatifs et 33% du chiffre d'affaires total) suivi de Veolia Transport (12% des revenus locatifs et 9% du chiffre d'affaires total).

La société n'a connu aucun défaut de paiement au cours de l'exercice 2011.

- **Placements**

Le Groupe limite son exposition en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés comme des SICAV monétaires à taux sans risques.

### XI.1.2 Le risque de prix

Le risque de prix est limité dans la mesure où le chiffre d'affaires provient de plusieurs types de revenus :

- les revenus liés à l'activité d'asset management (23,4%) ;
- et les revenus locatifs issus de l'activité d'investissement (76,6 %).

A ce titre, les baux signés par le groupe présentent des caractéristiques limitant tout risque de forte variation des revenus locatifs :

- la plupart des baux sont signés sur de longues durées (6 à 12 ans) : au 31 décembre 2011, 86 % des loyers sont adossés à des baux d'une durée ferme supérieure à 6 ans ;
- la durée résiduelle ferme moyenne des baux est de 4,8 ans à fin décembre 2011 ;
- le groupe est faiblement exposé aux variations à la baisse des indexations du coût de la construction.

### XI.1.3 Le risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée dans le cadre de plans pluriannuels.

#### Analyse des emprunts par maturité

Echéancier (En K euros)	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	723	2 245	3 331	21 463	45 475	73 237
Emprunts - Crédit-bail	54	168	256	1 006	4 112	5 596
<b>TOTAL</b>	<b>777</b>	<b>2 413</b>	<b>3 587</b>	<b>22 469</b>	<b>49 587</b>	<b>78 833</b>

Compte tenu de ses relations privilégiées avec ses partenaires financiers, de la récurrence du cash-flow généré par ses investissements qui offrent des rendements sécurisés et de son actionnariat, le groupe estime que le risque de liquidité est limité.

### XI.1.4 Risque sur les entités ad-hoc

Le risque est non significatif et se limite aux fonds propres engagés.

### **XI.1.5 Le risque de taux d'intérêt**

Les emprunts contractés sont couverts contre le risque de taux car ils sont soit :

- à taux fixe ;
- avec des options de conversion à taux fixe ;
- swapés ;
- couverts par des stratégies avec des caps et des floors.

Au 31 décembre 2011, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de taux pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêts. Ces contrats ont fait l'objet d'une évaluation externe et leur juste valeur a ainsi donné lieu à la comptabilisation d'un passif de 3.117 K€.

A fin 2011, 52% des prêts à long terme ont été souscrits à taux fixe. Les 48% de prêts à long terme souscrits à taux variable sont couverts à hauteur de 79% du principal des dettes.

Une augmentation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la stratégie d'investissement.

Toutefois, sur le financement déjà en place, le groupe est peu sensible aux variations des taux d'intérêts en raison d'une forte couverture de sa dette : taux fixes et taux swapés. Ainsi, pour une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (Euribor 3 mois), l'impact serait peu significatif et impacterait uniquement la partie non couverte de la dette soit 10%.

### **XI.1.6 Le risque de change**

Le groupe n'est pas exposé au risque de change.

### **XI.1.7 Le risque lié à l'évolution du cours des actions**

Le risque est faible compte tenu de la stabilité de l'actionnariat et de la faible liquidité du titre.

### **XI.1.8 Le risque lié au niveau d'endettement du Groupe**

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'une structure financière qu'il considère adaptée à ses objectifs. A fin décembre 2011, le niveau d'endettement net correspond à 71,4 % de la valeur de marché des actifs immobiliers et des actifs en cours de construction contre 76,7% à fin 2010 (69,1% hors impact de la couverture de taux contre 74,3% à fin 2010).

Certains biens font l'objet d'hypothèques telles que décrites dans l'annexe consolidée au paragraphe relatif aux engagements hors bilan (§ 8.1.).

### XI.1.9 Le risque lié au service bancaire

Au 31 décembre 2011, l'encours total des dettes bancaires hors intérêts courus non échus est de 78.832 K€. Les prêts bancaires consentis contiennent pour certains les clauses d'exigibilité anticipée ainsi que des clauses de covenant couramment pratiquées (notamment exigence du maintien d'une LTV - « Loan to value » - comprise entre 85 % et 95 % ainsi que d'un ICR - « Interest Cover Ratio » - supérieur à 120 %).

La société communique, de manière semestrielle, à la demande des organismes de crédits, l'évolution de ces ratios. Au 31 décembre 2011, le groupe remplit l'ensemble de ses obligations contractuelles relatives à ces clauses d'exigibilité anticipée. Il est à noter que deux opérations portant sur un capital restant dû de 11.531 K€, affichent un LTV supérieur à celui contractuellement défini sans déclencher une mise de fonds propres complémentaires du fait du respect du ratio ICR.

### XI.1.10 Dépendance de Foncière Atland au regard des moyens techniques et humains

Afin de conserver une structure allégée et de ne pas alourdir ses coûts de fonctionnement, le périmètre Foncière Atland/Foncière Atland REIM ne compte actuellement aucune fonction support internalisée.

Un contrat de prestations de services de management et une convention d'assistance administrative ont ainsi été signés entre Foncière Atland et Atland SAS pour la mise à disposition par Atland SAS de ses compétences comptables, financières, juridiques et de management. Ainsi, la société Foncière Atland, qui n'a internalisé que ses fonctions « Investissement » et « Asset et property management », bénéficie des compétences de sa société mère.

## XI.2 Gestion des risques

Parmi les risques énumérés ci-dessus, le management a identifié les principaux risques auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de sa stratégie de développement :

- risques liés aux investissements,
- risques liés au niveau des taux d'intérêts,
- risques liés aux évolutions juridiques,
- risques liés aux actifs immobiliers et à leurs revenus.

Sur la base de cette analyse, la politique de gestion des risques s'était traduite par la mise en place à partir de 2007 :

- d'un comité d'engagement pour vérifier et valider que chaque acquisition et chaque cession de biens correspondent aux objectifs et aux caractéristiques financières définis par le groupe tant en termes de risque, de rentabilité que d'endettement,
- d'une veille juridique en vue de prendre en compte les changements liés à l'adoption de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation du groupe et sur son développement et ce, en s'appuyant sur un réseau de conseils externes,

- d'une stratégie financière pour préserver la rentabilité de ses investissements par la maîtrise du coût de ses financements. Cette maîtrise des coûts de financement sera réalisée par une limitation de l'exposition au risque d'évolution des taux d'intérêts tant par des opérations de couverture de taux que par des financements à taux fixe, et ce pour une part significative de l'endettement du groupe,
- d'une politique en matière d'assurance visant à garantir son capital et ses revenus quelle que soit l'activité concernée.

Ces axes stratégiques ont été maintenus en 2011.

Par ailleurs, aux fins d'assurer une confiance accrue des partenaires et investisseurs de Foncière Atland dans la pertinence et la transparence de l'information financière ainsi que pour améliorer la gouvernance de la société, il a été mis en place en 2008 :

- un comité d'audit et des comptes pour vérifier et valider la pertinence de l'information financière donnée,
- un comité des rémunérations pour assurer, au regard des pratiques en place, les préconisations adéquates au Conseil d'Administration en matière de rémunérations des dirigeants et administrateurs de la Société.

A l'exception d'une procédure en cours au motif d'une rupture abusive d'un protocole de vente et pour laquelle Foncière Atland et ses conseils juridiques considèrent comme aléatoire le dénouement en l'absence d'éléments précis et objectifs, il n'existe pas d'autre risque de quelque nature que ce soit, de litige, de procédure gouvernementale ou fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe formé par la société, et qui ne seraient pas pris en compte et dûment provisionnés.

### XI.2.1 Assurances souscrites par la société et son groupe

Foncière Atland (et ses filiales) ont souscrit aux assurances suivantes :

- **Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux**  
Compagnie : Chubb  
Garanties : 3.000.000 € par année d'assurance  
Franchise : Néant, sauf en cas de réclamation boursière (25.000 € par sinistre)  
Coût : 4.200 € HT
- **Assurance Responsabilité Civile Promoteur :**  
Compagnie : Albingia  
Garanties : RC exploitation :
  - o 6.100.000 € par année d'assurance en dommages corporels
  - o 1.000.000 € par année d'assurance en dommages matériels et immatériels
 Franchise : Néant

Coût : 0,12% du chiffre d'affaires HT

- **Assurances Propriétaires Non Occupants**

Compagnies : AXA et AFU

Garanties :

Valeur à neuf, avec des limites pour certains types de risques

Franchise : entre 500 et 7.000 €

Coût : de 0.8 à 2.2 € TTC / m<sup>2</sup> selon le type de bâtiments :

- o de 0.8 à 1.5 € TTC / m<sup>2</sup> pour les dépôts de bus,
- o de 1 à 2 € TTC/m<sup>2</sup> pour les bureaux et commerces
- o 2.2 € TTC /m<sup>2</sup> pour les entrepôts

- **Assurance Multirisque Professionnelle (locaux) :**

Compagnie : AXA

Garanties : illimité sur les locaux, 15.000 à 30.000 € sur le contenu selon le type de risque

Franchise : Néant

Coût : 534,36 € TTC

**XI.2.2 Procédures internes mises en œuvre pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan**

L'intégralité des conventions signées par le Groupe est soumise à la validation de la Direction Générale, de la Direction Financière et de la Direction Juridique.

La Direction Financière centralise les conventions et les enregistre dans un tableau de suivi, qui en mentionne les principales caractéristiques, dont les engagements hors-bilan.

## XII. PERSPECTIVES

### XII.1 Évolution et perspectives d'avenir

L'année 2011 a été marquée par des difficultés économiques majeures : nervosité des marchés financiers, crise de la dette européenne, gel des financements bancaires, et niches fiscales rabotées. Cependant, les transactions immobilières ont atteint un niveau supérieur aux espérances, avec 15,1 milliards d'euros de transactions pour le secteur banalisé réalisés en grande partie en fonds propres. Le marché est néanmoins resté étroit tant en localisation (50% des transactions portent sur des actifs situés à Paris intra muros et en 1ère couronne Croissant Ouest) qu'en des types d'acquéreurs (les SCPI, assureurs et mutuelles ayant largement animé le marché de l'investissement). 2012 sera sans doute marquée par un premier semestre attentiste et un second semestre dynamique, après un ajustement des prix entre vendeurs et acquéreurs.

Dans ce contexte particulièrement difficile, Foncière Atland a renforcé le développement de ces deux métiers stratégiques : l'externalisation d'actifs immobiliers dans le cadre de partenariats long terme - externalisation des 283 agences et bureaux du Groupe MAAF Assurances aux côtés de Cofinimmo, et la réalisation de programmes de construction de clés-en-mains - opération de CAME à Corneilles en Parisis.

Ces opérations ont été réalisées avec une prise de risque minimum :

- emplacements stratégiques,
- baux long-termes,
- locataires de qualité,
- pré-commercialisation à 100 % avant démarrage de la construction de clés-en-mains.

### XII.2 Évolution des affaires

Dans la zone euro, la dégradation de la situation économique, perceptible à partir de l'été 2011, s'est confirmée à l'automne. Elle s'est accompagnée de tensions croissantes sur le financement des dettes publiques, qui se sont ensuite étendues au système financier. Les conditions de financement des entreprises et des ménages commencent en effet à se durcir dans la zone euro, qui traverserait ainsi cet hiver un court épisode récessif. Ainsi en France, l'activité s'est légèrement contractée au quatrième trimestre 2011 (-0,2 %) et au premier trimestre 2012 (-0,1 %) et devrait progresser faiblement au deuxième trimestre 2012 (+0,1 %).

Après avoir progressé depuis le deuxième trimestre 2010, l'investissement des entreprises s'est replié au troisième trimestre 2011 (-0,3 %). Ce recul devrait se poursuivre jusqu'à mi-2012. Malgré ce repli au second semestre 2011, l'investissement reste plus dynamique en moyenne sur l'année 2011 qu'en 2010 (+3,9 % après +2,0 %).

Parallèlement, l'emploi devrait reculer dans les secteurs marchands jusqu'à mi-2012, et le chômage s'inscrire en hausse à cet horizon. En effet, le rythme des créations d'emploi dans les secteurs marchands non agricoles s'est nettement infléchi fin 2011, avec en particulier une contraction de l'emploi dans le secteur de l'intérim. Ainsi, le taux de chômage s'est établi à 9,3 % de la population active au troisième trimestre 2011.

Malgré la faiblesse du marché de l'emploi, la consommation des ménages devrait progresser de 0,6 %, en ralentissement par rapport à 2010 (+1,3 %) et ne soutenir donc que faiblement la croissance française jusqu'à mi-2012. A cette dernière date, l'acquis de croissance de la consommation pour 2012 devrait s'établir à 0,3 %. Par ailleurs, les ménages sont peu confiants sur la situation économique future et le chômage, le taux d'épargne des ménages se maintient à un niveau élevé, en moyenne à 16,8 % cette année, avec un niveau record de 17,1 % au deuxième trimestre 2011, soit le niveau le plus élevé depuis 1983.

L'affaiblissement de l'activité dans la zone euro ne devrait avoir sur le reste de l'économie mondiale que des effets limités. En effet, la consommation des ménages américains devrait résister ; l'activité au Japon être soutenue par les besoins de la reconstruction ; et les économies émergentes, notamment la Chine, devraient mobiliser leurs marges de manœuvre monétaires et budgétaires pour relancer l'activité. Le commerce mondial ne devrait apporter qu'un soutien modeste à l'économie européenne d'ici l'été 2012.

Cette prévision est affectée d'un degré inhabituel d'incertitude, et est soumise à de nombreux aléas. En particulier, dans un contexte de grande nervosité sur les marchés, les tensions financières dans la zone euro pourraient s'amplifier et venir gripper le système financier mondial. À l'inverse, la mise en œuvre de mesures permettant de restaurer la confiance des agents économiques pourrait entraîner un retournement des anticipations, et provoquer un rebond plus marqué de l'activité dans la zone euro, et donc en France.

Source : INSEE

#### Concernant le marché de l'investissement :

Avec 15,1 milliards d'euros investis, le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise en France affiche une augmentation de 29 % comparativement à 2010. Le second semestre a été particulièrement dynamique avec plus de 10,5 milliards d'euros d'engagements.

En revanche, le marché de la dette s'étend tendu dès le mois d'août, la majorité des opérations s'est réalisée en fonds propres, les assureurs et les SCPI représentant plus de 36% des investisseurs en 2011. Enfin, les marchés de Paris intra muros et le croissant ouest de la 1<sup>ère</sup> couronne sont restés une valeur refuge avec plus de 50% des transactions.

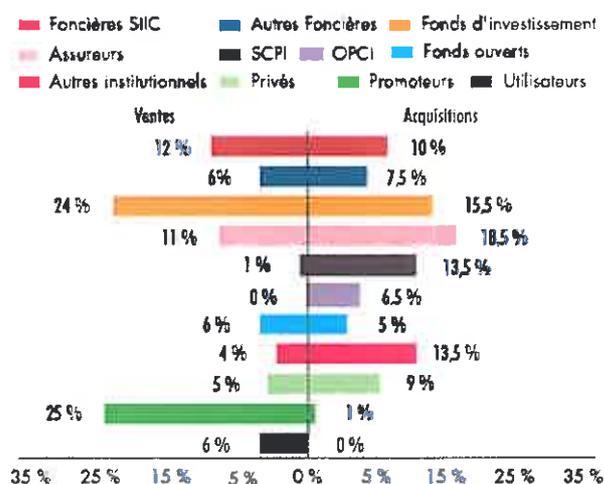
Le retour des capitaux sur le marché immobilier s'est illustré par une progression des grandes opérations qui ont fortement contribué au dynamisme du marché avec une progression de 42 % des volumes par rapport à 2010. Ainsi, 23 transactions supérieures à 100 millions d'euros ont été recensées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011. Parmi les opérations les plus significatives en 2011, figurent l'accord de joint-venture entre Norges Bank Investment Management (NBIM) et AXA Real Estate portant sur un portefeuille de sept bureaux parisiens, développant environ 156 000 m<sup>2</sup> pour 1,4 Md€, et l'acquisition par des véhicules d'investissement gérés par La Française AM d'un portefeuille de 97 murs de supermarchés par Carrefour pour un montant de 365 M€.

Si les bureaux restent privilégiés par les investisseurs avec 70 % des engagements, les commerces ont représenté 10 % des investissements en France. Compte tenu de la forte concurrence sur les actifs sécurisés, les taux de rendement « prime » pour les bureaux situés dans le Quartier des Affaires de Paris, s'est maintenu entre 4,5 % et 6 %.

En conclusion, le financement immobilier par recours à l'effet de levier qui avait d'ores et déjà été fortement restreint depuis 2009, pourrait s'avérer de nouveau difficile. Sous l'effet d'un repli de la

demande, une progression des taux de rendement moyens pourrait dans ce cas être envisagée au cours des prochains trimestres, notamment pour les actifs secondaires. L'aversion au risque restera forte au cœur d'une croissance économique atone et des marchés sous-jacents affaiblis. L'offre pourrait ainsi se confronter à une demande encore plus sélective. Le recul des volumes d'investissement en France semble donc inévitable en 2012, avec des prévisions qui s'établissent autour de 12 milliards d'euros.

Répartition des ventes / acquisitions par type d'acteurs (en volumes)



Source : CBRE

Taux de rendement « prime » constatés au 1<sup>er</sup> octobre 2011

Bureaux Paris Centre Ouest	4,50 % - 6,00 %
Bureaux La Défense	5,75 % - 6,75 %
Bureaux Croissant Ouest	5,20 % - 8,75 %
Bureaux 1 <sup>ère</sup> Couronnes	6,00 % - 9,00 %
Bureaux 2 <sup>ème</sup> Couronnes	6,75 % - 12,00 %
Bureaux Régions	6,00 % - 8,00 %
Logistique classe A France	7,15 % - 8,00 %
Locaux d'activités France	8,50 % - 10,50 %
Parcs d'activités France	8,25 % - 10,00 %
Boutiques France	4,35 % - 9,00 %
Centres commerciaux France	4,60 % - 6,50 %
Parcs d'activités commerciales France	5,85 % - 9,00 %

Source : CBRE

Source : CBRE / BNP Paribas Real Estate

Au niveau du marché de Foncière Atland :

Durant l'année 2011, Foncière Atland a maintenu son activité autour d'un métier : l'accompagnement des entreprises dans leur développement immobilier. Cette activité se décline en 2 offres, une dédiée à l'immobilier existant au travers d'opérations d'externalisations et la seconde dédiée à l'immobilier neuf dans le cadre de constructions de clé-en-mains locatifs.

En complément de ses métiers existants, Foncière Atland a consolidé son activité d'Asset manager pour le compte de structure détenues en co-investissement avec des investisseurs tiers, avec la signature d'un contrat de gestion pour la structure Cofinimur I, codétenue avec Cofinimmo et propriétaire du patrimoine d'agences et de bureaux Maaf acquis en décembre 2011.

Les revenus de Foncière Atland proviennent maintenant de 3 sources différentes : l'investissement, la construction et l'Asset management.

Les perspectives de développement de ces 3 activités sur 2012 sont positives :

- Les entreprises devraient chercher à poursuivre leurs politiques d'externalisation et de cessions d'actifs par voie d'opération de sale-and-lease-back pour financer leur développement de cœur de métier.

- Sur le marché de la construction de clés en mains locatifs, notamment de parcs d'activité, Foncière Atland a pris des options sur 3 opérations en Ile de France représentant 50.000 m2 de construction.
- Concernant l'activité d'Asset management, dans un marché où l'on observe une recomposition et une réorganisation des différents acteurs, Foncière Atland a l'ambition de développer significativement ses parts de marché. De nombreux investisseurs, souhaitant accompagner Foncière Atland dans le cadre de co-investissement, ont d'ores et déjà été identifiés.

**XIII. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES****XIII.1 Responsables du contrôle des comptes**

	Adresse	Date de nomination	Date de fin de mandat	Commentaire
<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>				
Denjean & Associés Signataire : Madame Clarence VERGOTE	34 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois Perret	30/12/2009	31/12/2011	Remplacement de Mazars Duparc et Associés démissionnaire lors l'AGO du 30/12/2009
KPMG S.A. Signataire : Monsieur François PLAT	Immeuble le Palatin 3, Cours du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex	29/06/2007	31/12/2011	Renouvellement lors de l'AGO du 29 juin 2007
<b>Commissaires aux compte suppléants :</b>				
Monsieur Thierry DENJEAN	34 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois Perret	30/12/2009	31/12/2011	Remplacement de M. Michel BARBET-MASSIN démissionnaire lors de l'AGO du 30/12/2009
Monsieur François CAUBRIERE	54, avenue Marceau - 75 008 PARIS	29/06/2007	31/12/2011	Nomination lors de l'AGO du 29 juin 2007

Il est proposé à l'assemblée générale du 16 mai 2012 de statuer sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes.

### XIII.2 Honoraires

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge au compte de résultat pour la certification, l'examen des comptes sociaux ainsi que diverses missions accessoires à l'audit s'élèvent à 108 K€ :

Exercices couverts : 2011 et 2010 (a) (en milliers d'euros)	Cabinet Denjean et Associés				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	10	14	9,26	12,91	11	20	10,19	18,43
Emetteur : Foncière Atland SA	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	39	35	36,11	32,26	48	39,5	44,44	36,40
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur : Foncière Atland SA	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	49	49	45,37	45,17	59	59,5	54,63	54,83
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>45,37</b>	<b>45,17</b>	<b>59</b>	<b>58,82</b>	<b>54,63</b>	<b>54,83</b>

- (a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
- (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

#### Le Conseil d'Administration

Nature des indications	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
<b>I - Situation financière en fin d'exercice :</b>					
a) Capital social	16 096 575	16 117 530	16 117 530	16 142 555	16 167 305
b) Nombre d'actions émises	292 665	293 046	293 046	293 501	293 951
c) Nombre d'actions futures à émettre :	174 756	174 104	175 894	177 899	182 489
c.1) Nombre d'obligations remboursables en actions	173 279	173 279	173 279	173 279	173 279
c.2) Nombre d'actions gratuites attribuées	1 477	825	2 615	4 620	9 210
c.3) Nombre d'actions / Exercice des BSA B	41 014	11	0	0	0
<b>II - Résultat global des opérations effectives :</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	692 603	2 853 256	4 679 019	3 213 168	4 087 502
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-121 181	-746 044	-1 151 282	954 719	5 551 109
c) Impôt sur les bénéfices	29 903	0	0	0	0
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-18 845	-1 716 366	-3 346 024	533 840	383 988
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action :</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,52	-2,55	-3,93	3,25	18,88
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,06	-5,86	-11,42	1,82	1,31
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	1 (3)	0 (3)	0 (3)	0 (3)	0 (3)
b) Montant de la masse salariale	152 343	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	59 387	0	0	0	0

(1) La société n'a plus eu de personnel à partir du 1 juillet 2005 ,

(2) La société a embauché une personne à partir du 1er septembre 2006

(3) La société a transféré ses salariés sur une filiale de gestion depuis le 1er décembre 2007